



L'auditoire

Le journal des étudiant·e·s de Lausanne depuis 1982

SOCIÉTÉ

**OÙ VONT TOUTES
LES RICHESSES?**

CAMPUS

**NOUVEAU VORTEX
ESTUDIANTIN**

CULTURE

**ENSEIGNEMENT
LITTÉRAIRE**

DOSSIER

Contre tous les racismes



L'auditoire N° 255 // Octobre 2019
Retours L'auditoire - FAE
L'Anthropole Bureau 1190
1015 Lausanne



édité
par la



FAE

15
La FAE recrute

DOSSIER

Pour son premier numéro de 2020, dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme à Lausanne, *L'auditoire* s'intéresse à la question des discriminations. Des imbrications entre islamophobie et féminisme, au racisme dans la littérature,

en passant par l'hégémonie blanche au cinéma et le délit de faciès, la rédaction décortique cette problématique encore trop présente dans notre société. En espérant pouvoir participer au recul des inégalités et déconstruire certains préjugés.



SPORT

18
Victoire du LUC Volley

Résultats du LUC

04
Interview de Lavinia Gianettoni

06
Les discriminations et la loi

07
Discrimination et épidémie

Actions à Lausanne

08
Délit de faciès
Intersectionnalité

09
Un marché du travail discriminatoire

10
Littérature égocentrique
Dear White People

11
Cinéma non-représentatif



CULTURE

20
Enseignement littéraire

21
Désobéissance civile

Écriture automatique

22
Nos chroniques

19
AGENDA

23
CULTURE EN VRAC

24
CHIEN MÉCHANT



SOCIÉTÉ

12
Inégalités de richesses

13
Impeachment et Trump

Chronique polémique

14
Don d'organe

Un monde de suggestions



CAMPUS

16
Un vortex réinventé

Courses à l'université

17
Page créative

REMERCIEMENTS
LES REDACTEURS ET REDACTRICES POUR LEUR PRÉSENCE, LES BONNES DÉGUSTATIONS DE GAÂTEAU, LES ELASTIQUES DE JAMBE DE MAXIME, LE DENTISTE DE CARMEN ET FANNY, LA BRUSQUERIE ET LE MANQUE DE TACT, L'EFFICACITÉ DES CO-REDAC', LE TEMPS,

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO
MATHILDE DE ARAGAO, YVELLE RACCAUD, FANNY CHESEAUX, CARMEN LONFAT, MAXIME HOFFMANN, KILIAN RIGAUD, LOU MALIKA DERDER, PAULINE PICHARD, SACHA SCHLUMPF, VICENZO GUZZARDI, IRÈNE DUTOIT, MARINE FANKHAUSER, JESSICA VINCENTE, FURAH MUJINYA, CHAIMAE SARIRA, LEA PACOZZI, ANI GABRIELIAN, KARIM CENCIO, ANAIS REICHARD.

COMITÉ DE RÉDACTION
RÉDACTION EN CHEF
MATHILDE DE ARAGAO, YVELLE RACCAUD
DOSSIER
FANNY CHESEAUX
CAMPUS ET SPORT
KILIAN RIGAUD
SOCIÉTÉ
CARMEN LONFAT
FAE
PAULINE WOTTET
CULTURE
MAXIME HOFFMANN

L'AUDITOIRE

N° 295
BUREAU 1190, BÂTIMENT ANTHROPOLE
1015 LAUSANNE
T 021 692 25 90
ÉDITEUR FAE
E AUDITOIRE@MAIL.COM
WWW.LAUDITOIRE.CH
PARUTION 6 FOIS L'AN

CORRECTIONS
VALENTINE MICHEL
SECRÉTAIRE COMPTABLE
BENJAMIN SOUANE
IMPRIMERIE
CENTRE D'IMPRESSION DES RONQUOZ

Apocalypse 2020

«**A**ttention, attention. Coronavirus. **E**nfilez vos protections Coronavirus.» Pénurie de masques, supermarchés dévalisés ou encore routes désertes, telles sont les images relayées par les médias afin de couvrir le quotidien des régions les plus touchées par la nouvelle épidémie. Le vent de panique est lancé. Entre psychose et réelle inquiétude, nul ne sait comment la situation va réellement évoluer. Si l'être humain peut se vanter de sa capacité de prédiction dans plusieurs domaines, l'histoire des épidémies lui rappelle ses limites. Toutefois, l'on peut se questionner sur les impacts économiques d'une telle crise sanitaire, voire remettre en question notre système mondialisé. En ce sens, se demander: la mondialisation favorise-t-elle les épidémies? Et inversement, quelles conséquences le nouveau coronavirus peut-il avoir sur la mondialisation?

Au-delà des frontières

Il semble que de tout temps les épidémies aient emprunté les routes commerciales. En témoigne notamment la peste de Marseille, datant de 1720, qui fut propagée dans le cadre d'échanges commerciaux, alors que le navire Grand-Saint-Antoine rapportait du Proche-Orient des étoffes contaminées.

«La capacité accélérée des maladies de se propager»

Si à l'époque il fut question d'interdire toute sortie de la ville pour les Marseillais-e-s – les directives similaires à Wuhan en font écho –, l'on peut se demander comment contrer aujourd'hui une épidémie alors que nos villes n'ont plus de murailles et que nos moyens de transports favorisent les déplacements rapides de biens et de personnes à l'échelle mondiale. Dans leur article intitulé *Health and Globalization*, William et



Geoffrey Cockerham affirment que «l'un des principaux liens entre la mondialisation et la santé est la capacité accélérée des maladies de se propager à travers les continents». De ce fait, le nouveau coronavirus circule par avion au-delà des frontières, et déjà certains vols sont suspendus par mesure de sécurité. Dans ce contexte alarmant, l'économie mondiale semble de plus en plus menacée.

Une récession inévitable?

Avions cloués au sol, manifestations annulées ou encore voyages reportés, c'est donc l'avenir qui semble se dessiner peu à peu dans les pays touchés par l'épidémie. Invité de *BFM TV*, Didier Kling, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France, dresse un premier bilan des pertes touristiques dans ladite région, en ce début d'année: «Les réservations de touristes chinois ont diminué de 80% au mois de janvier et sont en baisse de 100% pour le mois de février». En Suisse, le Conseil fédéral va même jusqu'à interdire la tenue d'événements rassemblant plus de 1'000 personnes. Coup dur pour le Salon de l'Auto de Genève, un événement international, dont l'annulation ne s'est pas faite attendre; les pertes sont estimées en millions de francs. Dans ce contexte de crise, la bourse mondiale s'alarme. L'épidémie signe-t-elle un ralentissement

inévitable de l'économie? Robert Dingwall, chercheur à l'Université de Nottingham Trent en Angleterre, explique pour *Le Matin* qu'«à l'exception partielle de la peste noire en Europe au XIV^e siècle, chaque pandémie majeure a été suivie d'une récession économique».

Repenser la mondialisation

Si la constatation fataliste d'une récession économique inévitable à échelle mondiale inquiète tant, force est de constater que la situation a du bon en ce qu'elle permet de remettre en question notre système mondialisé. Et notamment la question de la dépendance économique et sanitaire que les pays entretiennent entre eux. Pour exemple, la Chine considérée comme «l'atelier du monde» est devenue une puissance mondiale en termes de marché pharmaceutique. Bon nombre de pays européens s'approvisionnent auprès des industries pharmaceutiques chinoises. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, constate en France «des difficultés d'approvisionnement», en raison de l'épidémie du coronavirus, pour certaines entreprises françaises. Il serait alors peut-être temps de repenser les chaînes d'approvisionnement et de favoriser les circuits courts dans un souci sanitaire, mais aussi écologique. •

Mathilde de Aragao

«Dire que la menace sexiste vient d'ailleurs engendre un déni des inégalités en Suisse»

Interview avec Lavinia Gianettoni

INTERVIEW • Quel lien entre le racisme et le féminisme, sur des questions telles que le port du voile ou encore les mariages arrangés? L'auditoire a rencontré Lavinia Gianettoni, maître d'enseignement et de recherche à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lausanne. Elle met la lumière les manifestations du racisme et de l'islamophobie actuelles.

Comment définiriez-vous exactement le racisme? Qu'est-ce qui le différencie de la xénophobie?

Il existe plusieurs définitions du racisme: celle que nous utilisons dans nos travaux définit le racisme comme un système idéologique et institutionnel qui classe les personnes dans des groupes prétendument naturels en fonction de leur appartenance soit à une ethnie, soit à une nationalité, soit à une religion, soit en fonction de leur couleur de peau. C'est une logique qui permet de classer, d'attribuer une catégorie aux personnes. Ces catégories sont ensuite naturalisées et hiérarchisées. C'est-à-dire qu'elles aboutissent au classement des personnes soit dans un groupe dominant – le groupe de référence qui a des privilèges associés à cette appartenance – soit à un groupe dominé, racisé, discriminé. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un système qui aboutit sur la discrimination de personnes qui seraient attribuées à une race biologique différente – en sachant que de toute façon les races n'existent pas. Le terme «xénophobie» est moins utilisé dans nos recherches. Il désigne la peur de l'Autre, de l'étranger – le fait d'associer l'étranger à quelque chose de négatif. Ce qui est spécifique à ce terme, c'est qu'il y a le mot «phobie».

Ce mot peut ainsi quelque part justifier le racisme lié à la xénophobie, en partant de l'idée que c'est parce qu'on a peur de l'Autre qu'on le rejette. Le concept de racisme me semble donc préférable: il permet de mieux montrer les dimensions idéologiques qui légitiment les hiérarchies. Cependant, les deux notions sont difficiles à dissocier, elles sont fortement liées. Ce qui est intéressant par ailleurs, c'est de voir que les victimes principales de racisme en Suisse sont souvent des Suisses qui sont noirs, des Suisses qui sont musulmans. Ce ne sont pas forcément des étrangers en tant que tels, mais des personnes racisées, même en faisant partie de l'intragroupe national.

Dans le contexte de la montée du populisme dans de nombreux pays, pensez-vous que cela soit corrélé à une montée du racisme?

Oui, sans doute. C'est très visible dans le processus de discrimination de l'Autre racisé, à qui on attribue des traits négatifs et que l'on associe à une menace potentielle. C'est très flagrant notamment dans le cadre de la discrimination anti-musulman. Ce processus est clairement instrumentalisé par les gouvernements d'extrême droite, les gouvernements populistes qui jouent beaucoup sur

l'idée d'une menace potentielle qui viendrait de l'Autre racisé pour justifier leurs politiques d'exclusion, de discrimination. Ce qui est évident, c'est que dès qu'au niveau politique, il paraît légitime d'exprimer des propos racistes ou discriminatoires, les citoyen-ne-s se sentent légitimes à le faire aussi. On constate ainsi un lien très clair entre le fait de légitimer au niveau politique un discours raciste et la violence à l'encontre des personnes qui appartiennent à ces groupes racisés.

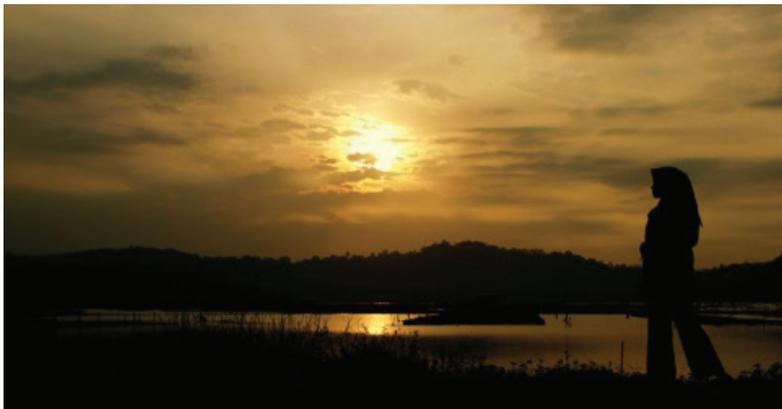
Vos travaux portent notamment sur l'islamophobie. Comment décririez-vous la situation concernant ces discriminations actuelles en Suisse?

Les musulman-e-s sont un des groupes les plus discriminés en Suisse, selon plusieurs rapports de recherche. L'islamophobie semble encore plus forte dans d'autres pays francophones, en France par exemple. Je n'ai pas de données précises en comparaison à l'international, mais je peux vous parler du ressenti que nous avons eu lorsqu'on a organisé une journée Genre et Islamophobie à Lausanne. C'était une conférence francophone – il y avait donc des Français, des Belges et des Suisses. D'après ces collègues, le contexte suisse serait plus favorable à l'organisation de ce type d'événement. En France, cela serait beaucoup plus tendu et délicat, ce que l'on voit aussi par rapport à l'interdiction du port du voile. Les divergences entre féministes ont été beaucoup plus fortes, il y a plus de violence dans les échanges. Dans tous les cas, par rapport au contexte suisse, il s'agit de personnes qui, tout en étant très souvent de nationalité suisse, sont discriminées. Les discriminations se manifestent par des

agressions dans la rue, des insultes, des discriminations à l'embauche ou encore l'accès au logement. Des travaux de psychologues sociaux montrent par ailleurs que si l'on envoie un CV avec un prénom à consonance arabe, on a moins de chance d'être convoqué-e pour un entretien. On remarque qu'il y a toute une série de droits fondamentaux auxquels on n'a pas accès de la même manière, si l'on est associé – à tort ou à raison – à la catégorie « musulman ». Il faut d'ailleurs se rappeler qu'il y a beaucoup de personnes non-musulmanes que l'on attribue à cette catégorie juste à partir de la consonance de leur prénom ou nom de famille.

Dans une perspective intersectionnelle, vous avez étudié l'imbrication du féminisme et du racisme, notamment sur la question du port du voile. Quels ont été les résultats de cette recherche?

Notre but de départ a été de comprendre les opinions des gens vis-à-vis de l'interdiction du port du voile dans les écoles publiques. Il était lié aux débats qu'il y avait en France en 2004. Il était intéressant de constater qu'il y avait des divergences à l'intérieur même des mouvements féministes. Certain-e-s des féministes estimaient que cette loi était bien parce qu'elle permettait de lutter contre un symbole de la domination patriarcale. Au contraire, d'autres estimaient que cette loi était totalement injuste parce que raciste et islamophobe. De plus, elle finissait par punir les victimes avec cette éventuelle interdiction du voile, avec une forme d'exclusion de l'école. Nous avons donc commencé à nous demander dans quelle mesure, dans la pensée populaire, c'était plutôt des



motivations féministes ou racistes qui faisaient que les personnes étaient favorables ou défavorables à l'interdiction du port du voile. Nous avons fait passer des questionnaires et nous avons constaté que ce qui permettait vraiment de comprendre le fait d'être pour ou contre l'interdiction du port du voile à l'école, c'était le degré de racisme des gens et pas du tout leur degré de féminisme. Même si certain·e·s formulent leurs opinions autour d'un «c'est pour essayer d'améliorer l'égalité entre hommes et femmes», l'opinion est en vérité liée au positionnement plus ou moins raciste des gens.

Il y a une instrumentalisation des questions d'égalité à des fins politiques

Par exemple, lorsqu'on demande aux personnes s'il faudrait une loi pour interdire la publicité sexiste, c'est le degré de féminisme qui détermine si elles sont plus ou moins favorables à ce type de mesures. Par contre, quand on demande s'il faudrait exclure les auteurs d'excision, on retombe plutôt sur une logique raciste, c'est-à-dire que ce ne sont pas des motivations liées au féminisme qui motivent l'opinion. Dès que les pratiques sont attribuées à l'Autre, comme le mariage forcé, on retrouve une logique d'évaluation de la réalité de la situation qui est plutôt basée sur du racisme que sur la défense de valeurs féministes et de l'égalité entre hommes et femmes en tant que telle. On a donc vu un phénomène que l'on a fini par définir comme une instrumentalisation des questions d'égalité. Ce discours de protection des femmes par rapport à l'Autre racisé musulman, on le retrouve aussi auprès de partis de droite, comme l'UDC en Suisse, où tout d'un coup, les membres du parti s'auto-proclament porte-paroles de l'égalité entre hommes et femmes en disant vouloir défendre les droits des femmes. La campagne contre les minarets était par exemple clairement basée entre autres sur cet argument-là. On voit donc qu'il existe une instrumentalisation des questions d'égalité entre hommes et femmes à des fins politiques soit d'extrême-droite soit de manière beaucoup plus générale. Cela provoque un certain déni des inégalités entre les genres, qui

sont toujours d'actualité en Suisse – ainsi, on regarde ailleurs en se disant que la menace sexiste vient d'ailleurs. Cela permet de se rassurer par rapport au fonctionnement de la société occidentale qui, elle, serait alors perçue et présentée comme étant égalitaire. Cela s'inscrit dans ce discours que l'on entend souvent: «Nous représentons les valeurs égalitaires, il faut donc que "l'Autre", s'il s'établit et souhaite vivre ici, se conforme à cet idéal égalitaire.» Or cet idéal ne se reflète toujours pas dans la réalité suisse: les inégalités entre les genres, la violence sexiste, etc. sont toujours bien présentes, et ce dans toutes les couches sociales en Suisse. Ainsi, l'attribution du sexisme à l'Autre racisé renforce à la fois le racisme, en construisant l'Autre comme si différent qu'il serait incompatible avec les normes occidentales dominantes, et le sexisme occidental, en l'invisibilisant.

Avez-vous exploré d'autres thématiques dans le même axe?

Oui, à partir de cette question du port du voile, nous avons cherché à voir si ce type de processus – cette imbrication racisme-féminisme – se retrouve dans d'autres thématiques. Par exemple, c'est aussi un discours que l'on entend souvent concernant les agressions sexistes: comme quoi le harcèlement de rue serait le fait de personnes immigrées – de l'Autre racisé, par exemple après les événements de Cologne. Pour cette question, nous avons continué d'utiliser une démarche de psychologie sociale. Concrètement, nous donnons des questionnaires où l'on présente des scénarios inventés, où l'on met en scène un acte sexiste. Dans une des conditions, l'agresseur est attribué à l'intragroupe national dominant: un homme avec un prénom commun comme Patrick, François, etc. Dans une autre condition, proposée à d'autres personnes, nous présentons le même scénario mais l'acteur se prénomme Mohamed et est d'origine arabo-musulmane – il représente donc l'Autre racisé. Nous regardons ensuite comment les gens se positionnent face à l'acte sexiste décrit, en l'occurrence c'était le harcèlement dans la rue d'une jeune femme. Nous constatons de manière systématique que lorsque c'est l'autre racisé qui est présumé auteur de l'acte, les participant·e·s remettent en question sa culture. On dira que

c'est parce qu'il vient d'une culture sexiste. Mais lorsque c'est un membre de l'intragroupe national dominant, blanc, on dira que la personne avait trop bu, qu'elle a des problèmes individuels, psychologiques, etc. On déresponsabilise la culture dans le cas de l'intragroupe national dominant et on responsabilise la culture dans le cas de l'autre racisé. Et ce qu'on a constaté de très alarmant aussi, c'est que l'on va plus responsabiliser la victime d'agression sexiste lorsque l'auteur fait partie de l'intragroupe national, que lorsqu'il est associé à l'autre racisé. On dira que la fille aurait pu s'habiller autrement, qu'elle l'a probablement cherché. Finalement, l'on voit que comme pour la question du port du voile, ce processus renforce le sexisme – on finit par responsabiliser les victimes lorsque l'agresseur est perçu comme étant membre de l'intragroupe national et pas quand c'est attribué à l'autre racisé. C'est ce type de travail que l'on fait pour voir comment s'imbriquent ces deux systèmes hiérarchiques et voir comment finalement ces questions d'égalité peuvent être renforcées dans un système raciste et renforcer ensuite le sexisme. On voit comment cela s'imbrique – et ce n'est pas forcément une question de cumul de discriminations. Par exemple, un homme noir a plus de probabilité d'être victime de violence policière qu'une femme noire. Il faut donc vraiment regarder comment les personnes se situent dans l'imbrication et ce n'est pas forcément parce qu'on est dans double ou triple cumul de discrimination qu'on est le plus victime.

Selon vous, quelle serait la meilleure manière d'endiguer ces discriminations? L'éducation pourrait-elle y répondre?

Certainement, l'éducation joue un rôle central. Il y a déjà des mesures prises dans ce sens, mais ce n'est jamais assez. Je pense vraiment qu'il faudrait renforcer le développement d'un esprit critique sur ces thématiques à l'école, dès le début, et de manière transversale. Il faut que cela fasse partie de l'éducation et que cela devienne fondamental: la sensibilisation au sexisme, à l'homophobie et au racisme devrait être au centre et à travailler comme une matière. Il est également très important de visibiliser le racisme et le sexisme, car c'est la même problématique, même si l'on sait



que c'est négatif d'exprimer du sexisme ou du racisme, ce n'est pas parce que quelqu'un ne les verbalise pas que ces attitudes et comportements sont complètement dépassés. En psychologie sociale, nous mesurons ce que l'on appelle le sexisme ou le racisme indirect, voilé, moderne, qui est une expression plus subtile qui se base sur l'accentuation des différences; on ne dit pas que l'Autre est moins bien mais très différent ou bien on valorise l'Autre mais sur des dimensions qui ne sont pas les plus pertinentes, par exemple dans le marché du travail.

Il est important de visibiliser le racisme et le sexisme

Les processus peuvent paraître bienveillants – et c'est pour ça qu'il faut conscientiser le public. C'est pour ça que les semaines contre le racisme dans les villes et les écoles, tout ce qui permet de donner une visibilité, sont vraiment importantes. On ne changera pas le monde avec des semaines – mais elles participent au débat. Le processus de création du racisme est quand même basé sur la catégorisation et l'homogénéisation de l'Autre – comme si tous et toutes seraient pareil·le·s à l'intérieur des groupes sociaux. Connaître l'Autre et se rendre compte de la diversité devrait être basique, mais ce n'est pas forcément acquis pour tout le monde. On sait que le contact favorise la diminution du racisme et que les plus racistes sont les personnes qui ne côtoient quasiment jamais d'étrangers et ne sont jamais confrontées à l'Autre. Ainsi, je pense qu'il faudrait développer une sensibilisation dès le plus jeune âge, même dès la garderie où il faudrait réfléchir à ce sujet, tout comme au sexisme. •

Contre les discriminations, la Suisse bouge!

CADRE LÉGAL • D'abord réservé aux discriminations liées à la couleur de la peau, à l'appartenance ethnique et à la religion, le domaine d'application des normes antiracistes s'est élargi progressivement à l'orientation sexuelle. La Suisse a fait le pas en février 2020.

Le 9 février 2020, le peuple suisse a approuvé par référendum la modification apportée en décembre 2018 par le Parlement au Code pénal du 21 décembre 1937. Quelque 1'413'600 citoyens, soit 63% des votants, ont ainsi permis l'extension de la norme pénale antiraciste à l'homophobie, renforçant la protection contre les discriminations envers les personnes homosexuelles et bisexuelles. Cette modification de l'article 261bis du Code pénal a ajouté la lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle à celles déjà reconnues et punies en raison de l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse.

L'article antiraciste de 1995

L'article 261bis dit «Discrimination raciale» est entré en vigueur en 1995. Il prévoit une peine allant jusqu'à trois ans de prison contre celui ou celle qui incite à la haine ou à la discrimination, ou qui porte publiquement atteinte à la dignité d'une personne en raison de sa race, de son ethnicité ou de sa religion. «Cette norme n'a pas été adoptée pour changer le monde. C'est une frontière mise par l'État, et connue de tous-toutes, entre ce qui est toléré et ce qui ne l'est pas», a dit Martine Brunschwig Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme depuis 2012. La création de cette norme antiraciste a eu lieu après l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale de décembre 1965 sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui l'a obligée à adapter son arsenal juridique de lutte contre le racisme et l'intolérance.

Une peine allant jusqu'à trois ans de prison contre l'incitation à la haine

À l'époque néanmoins, le législateur avait renoncé à prendre en compte l'orientation sexuelle. Cette omission a été à l'origine de critiques émises



En vert foncé, les régions ayant voté à 90% «oui» au référendum du 9 février 2020.

par diverses organisations internationales, dont le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en 2017. La toute récente modification, approuvée un mois en arrière, protège dorénavant les personnes lesbiennes, gays ou bisexuelles, mais n'aborde pas encore explicitement la question de l'identité de genre. Ceci demeure une revendication des milieux de protection des droits des personnes transgenres et intersexuées.

Tous les êtres sont égaux devant la loi

En Suisse, la Constitution de 1999 fixe à son article 8 le principe d'égalité: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.» Le principe d'égalité a pour corollaire le principe de non-discrimination, qui doit se traduire par des normes, lois et ordonnances telles que l'article 261bis susmentionné, la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes ou encore la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. La Déclaration d'indépendance des États-Unis en 1776 et la Déclaration française des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 sont

devenues des références universelles concernant le principe d'égalité. L'ONU a repris ce principe en 1948 dans sa Déclaration universelle des droits de l'Homme, sans faire cependant référence à l'orientation sexuelle. Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, a permis à l'Union Européenne de prendre des mesures pour combattre «toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle».

«Des millions d'hommes et de femmes subissent des discriminations»

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 stipule elle aussi qu'est «interdite toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génériques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle».

Mais les discriminations perdurent
Amnesty International rappelle régulièrement que «des millions d'hommes et de femmes subissent toutes sortes de discriminations partout dans le monde, privés de droits essentiels parce qu'ils sont différents». Dans quelque 70 pays, l'homosexualité est encore un crime conduisant à la prison, voire à la condamnation à mort. On constate par ailleurs une résurgence des violences racistes à travers le monde.

Dans quelque 70 pays, l'homosexualité est encore un crime

«La libération de la parole raciste a été accompagnée par une esbroufe qui consiste à la faire apparaître comme une opinion légitime, à l'instar d'autres points de vue, ou simplement la manifestation d'un droit d'expression que l'on ne saurait contredire sans apparaître comme un censeur», dit le professeur d'histoire internationale Mohamed Mahmoud Mohamedou, de l'IHEID de Genève. Les réseaux sociaux renforcent et banalisent la diffusion de la parole intolérante. «La lutte contre le racisme et la discrimination a pris une nouvelle dimension avec l'essor d'Internet et des réseaux sociaux, qui estompent de plus en plus les limites entre réalité et virtualité. La Toile est devenue une caisse de résonance qui permet de propager la haine et d'inciter à commettre des actes racistes. Sur Internet, on déverse des propos qu'on n'oserait pas exprimer face à face», déclarait publiquement Alain Berset, conseiller fédéral, en septembre dernier. •

Mathilde de Aragao

Lutter contre le racisme à Lausanne

INÉGALITÉS • La semaine d'actions contre le racisme se tiendra du 16 mars au 21 mars dans toute la Suisse romande. Comment Lausanne fait-elle pour prévenir le racisme et se mobiliser pour aider la population touchée? Décryptage.

Tout a commencé le 21 mars 1960, en Afrique Sud à Sharpeville lors de violences policières sur des manifestant·e·s pacifiques anti-apartheid. Le 21 mars a ainsi été choisi comme Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale pour commémorer ce jour. Une première semaine dédiée à la lutte contre le racisme a eu lieu en mars 2000 au Québec. Progressivement, ce projet s'est étendu au niveau mondial.

Un projet au niveau mondial

La Ville de Lausanne a commencé à organiser des activités pour sensibiliser le public depuis 2007. La lutte contre le racisme est à la fois un combat social

mais aussi politique. Elle doit s'engager afin d'assurer la protection et l'intégration des immigré·e·s et des personnes racisées. D'après l'OFS, en 2018, près de 25% de la population suisse dit avoir vécu au moins une discrimination.

Programme des événements

Cette semaine aura aussi lieu au sein de l'Unil. Pour commencer, une table ronde aura lieu le 16 mars, intitulée «La discrimination raciale: quelles formes et quelles réponses possibles pour les institutions universitaire?». Il sera question de trouver des solutions contre le racisme sur le campus. «Je ne suis pas raciste mais...» sera une autre conférence, celle-ci organisée par l'Association des étudiant·e·s

albanais·e·s le 17 mars. Les étudiant·e·s pourront se réunir le mercredi 18 au Workchope'N'softs dès 18h – un apéro organisé par la Fédération des associations d'étudiant·e·s de l'Unil.

Une conférence intitulée «Je ne suis pas raciste mais...»

L'Association des étudiant·e·s afro-descendant·e·s proposera pour sa part une projection du film «Dear White People» le jeudi 19, suivie d'une discussion sur le thème du racisme à l'université – le visionnage d'un film permettant souvent d'engager des conversations et de

se décentrer de sa propre vision du monde. Tous ces événements visent à faire de l'université un lieu de respect – en sensibilisant chacun·e sur les discriminations toujours présentes actuellement. Le Bureau lausannois pour les immigré·e·s propose, en collaboration avec le Bureau de l'égalité de l'Unil, une formation ciblée contre le racisme le 20 mars exclusivement destinée aux collaborateur·rice·s de l'Université exerçant une fonction d'encadrement. Cette semaine sera donc une excellente occasion de pouvoir rencontrer des personnes d'horizons différents, et de pouvoir discuter dans un cadre accueillant. •

Jessica Vicente

Entre épidémie et racisme

MALADIE • L'ignorance a attribué une ethnie au coronavirus, et les personnes aux traits asiatiques ont dû subir méfiance et discrimination. Les médias en quête de titres chocs et les esprits noyés dans les préjugés se sont éveillés.

Le fléau du racisme anti-asiatique est rarement pris au sérieux dans la société et dans les médias. Pourtant, il reste très présent et il en découle plusieurs préjugés qui sont influencés par la vision eurocentrée qui réduit l'extrême richesse de la culture du plus grand continent.

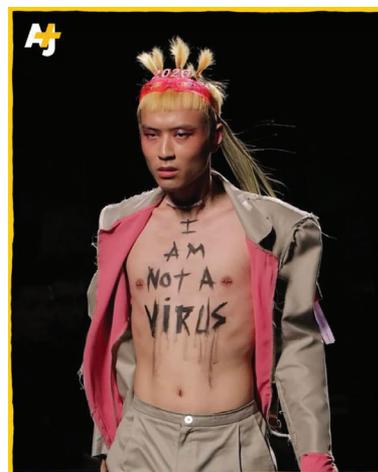
Un hashtag contre les discriminations

Les moqueries et agressions contre les personnes asiatiques, qui ne font que de se multiplier depuis l'épidémie du coronavirus, ont été conséquentes. Mais les voix se lèvent, et la mobilisation #JeNeSuisPasUnVirus, un hashtag lancé sur les réseaux sociaux pour contrer les discriminations anti-asiatiques, tourne en masse. «Non, une personne d'origine chinoise n'est pas une personne porteuse du coronavirus! Nous ne

sommes pas des virus!», affirme une source citée dans le *20 Minutes*.

Mal informé·e·s

Le coronavirus a libéré la parole discriminatoire, maquillée notamment derrière un humour douteux. En témoigne le sketch fleuri de stéréotypes aux relents racistes de Nicolas Canteloup, humoriste français, datant du 24 janvier sur Europe 1, dont les propos ont suscité une vague d'indignation. Le plus étonnant reste tout de même les appels téléphoniques au SAMU du type: «J'ai vu une personne qui avait l'air chinoise, je l'ai croisée dans la rue et elle a toussé. Est-ce que vous pensez que c'est grave?», reporté par l'*AFP News*. Une inquiétude irrationnelle dans laquelle les médias sont impliqués. Ils ont en effet participé à la dramatisation de la propagation du virus en noyant les lecteur·trice·s et spectateur·trice·s dans une vague d'informations abondantes. Sans



AJ France

oublier la rareté des médias qui ont mentionné le fait que notre société ne fait pas face pour la première fois à ce type d'épidémie; il y a déjà eu le SRAS (2003/2004) et le MERS (2012). Ensuite, la fameuse image du plat traditionnel de la chauve-souris morte dans un bol de bouillon a souvent été mise en lien avec le coronavirus et

surtout associée aux personnes chinoises, alors qu'en réalité, ce plat est une spécialité venant du Palaos dans le Pacifique et en Indonésie. Par ailleurs, le journal *Courrier Picard* a osé jouer avec les préjugés concernant la couleur de peau dans son titre inédit «Alerte jaune», pour faire référence à l'épidémie du coronavirus. Les préjugés ciblant les personnes typées ont été massivement relayés. Il a fallu que des personnes sortent du silence pour que le danger de ce mouvement anti-asiatique naissant soit ralenti, comme cela a été fait avec le hashtag #JeNeSuisPasUnVirus. N'oublions pas la parole de Martin Luther King: «Ce qui m'effraie, ce n'est pas l'oppression des méchants, mais l'indifférence des bons.» Il ne faut pas négliger la puissance des mots. •

Chaïmae Sarira

Clichés à l'emporte-pièce

PROFILING • Les contrôles abusifs sans motifs sont souvent monnaie courante, fortifiés par une tradition discriminatoire et des préjugés véhiculés depuis des décennies.

«**P**rofilage ethnique discriminatoire», «délit de faciès» ou encore «*racial profiling*»: ces termes tendent à décrire le même phénomène, à savoir le contrôle abusif par les forces de l'ordre de personnes «racialement typées» en se basant sur cette seule variable. Ces contrôles discriminatoires tirent essentiellement leur origine aux Etats-Unis, pays marqué par de longues discriminations raciales. Mais chaque personne, aussi intègre soit-elle, véhicule en elle certains préjugés, parfois inconscients, qui influencent sa conduite au quotidien: ainsi, le comportement des officier·ière·s de police chargé·e·s de contrôler aléatoirement est en réalité dicté par un ensemble de facteurs historiques, personnels et parfois d'effet de groupe. Des études scientifiques



ont été réalisées à ce sujet, dont celle de l'Université de Stanford, parue en 2019, sur la probabilité d'être fouillé·e après un contrôle d'identité (données recueillies dans seize états américains différents) – une personne blanche est susceptible de l'être dans 1.6% des cas, une personne hispanique dans 3.6% et une personne noire dans 3.8%. Plus proche de la Suisse, le Centre National de Recherche Scientifique en France a publié en 2009 les résultats de son enquête

portant sur les contrôles au niveau de la gare du Nord à Paris ainsi qu'à la station RER «Châtelet-les-Halles». Conclusion de l'étude: les personnes perçues comme arabes ont 7.8 fois plus de chances d'être contrôlées que les blancs, et les noirs 6 fois plus.

Peu de dispositions légales

Quid de la légalité de cette pratique? En Suisse, il n'y a pas de disposition légale concernant le délit de faciès, mais un cadre général est fixé par la Constitution fédérale avec des principes fondamentaux tels que l'égalité de tout·e citoyen·ne devant la loi, ainsi que l'interdiction de l'arbitraire (art. 8 et 9 Cst. féd.). En matière procédurale, l'art. 215 CPP autorise la police à appréhender toute personne afin d'établir son identité, de l'interroger et

de déterminer si elle a commis une infraction. A l'échelle internationale, la Convention européenne des droits de l'Homme dispose à l'article 14 de l'interdiction de la discrimination. Toutefois, il reste encore de nombreux défis à relever pour éradiquer le contrôle sur la base de discriminations raciales. En 2019, Michelle Bachelet, le Haut-commissaire aux droits de l'Homme des Nations Unies déclare: «Remédier au profilage racial [...] est non seulement un impératif moral, mais c'est également la meilleure chose à faire pour assurer la sûreté et la sécurité du public.» •

Marine Fankhauser

Intersectionnalité sinon rien

FÉMINISMES • Depuis la première vague, les mouvements féministes ont permis de grandes avancées. Toutefois, il a fallu du temps avant que ces derniers ne prennent en compte l'interaction de différentes formes de discriminations.

Être féministe, oui, mais selon certaines conditions. La première et la deuxième vague féministe, bien qu'instigatrices de nombreux changements, ont laissé de côté toutes les personnes dont la case «hétérosexuelle», «cisgenre», «blanche» et «bourgeoise» n'était pas cochée.

Le Black Feminism naît dans les années 1970, aux Etats-Unis

La première vague, focalisée sur le droit de vote et s'étendant des années 1850 à 1945, puis la deuxième, née à la fin des années 1960 et centrée sur la sexualité, la place des femmes* dans la famille et le viol, sont loin d'être entièrement inclusives. Ce n'est qu'à partir des années 1970, aux Etats-Unis, que naît le *Black feminism*. Ce dernier se développe dans la continuité du Mouvement des droits civiques, dans lequel s'engagent activement les

femmes*. Ces dernières réalisent rapidement que les discours des *Black Panthers*, mouvement révolutionnaire de libération afro-américain, sont loin de les inclure. Le féminisme noir se constitue ainsi en tant que mouvement à part entière, dont l'objectif est de dénoncer les discriminations à la fois sexistes et racistes.

Une domination plurielle

C'est en 1989 que l'universitaire et juriste américaine Kimberlé Crenshaw développe pour la première fois le concept d'intersectionnalité. L'intellectuelle se penche sur le cas de femmes* noires peinant à obtenir justice quant aux oppressions qu'elles subissent. En effet, lorsqu'elles affirment être victimes d'une discrimination basée sur le genre, la justice rétorque que d'autres femmes* (blanches) n'éprouvent pas les mêmes difficultés. Inversement, si les femmes* noires subissent du racisme, la

justice rétorque que d'autres personnes noires, en l'occurrence des hommes, ne rencontrent pas le même problème. Ainsi, selon Kimberlé Crenshaw, «les femmes noires ne sont pas discriminées comme femmes, ni comme noires. Elles sont discriminées comme femmes noires». Le concept d'intersectionnalité, tout d'abord adressé à ces dernières, prend peu à peu de l'ampleur et commence à inclure les notions d'ethnie, de religion, d'orientation sexuelle et de classe. Selon Kimberlé Crenshaw, l'objectif est de «révéler la spécificité de situations souvent invisibilisées», en prenant en compte la pluralité des discriminations et en tentant d'étudier leurs interactions, sans hiérarchiser les différences.

Une convergence des luttes

Trois décennies après la naissance du concept, le terme a fait un bout de chemin dans les consciences. En juillet 2013, le mouvement *Black Lives*

Matter naît aux Etats-Unis dans le but de lutter contre le racisme systémique et la violence que subissent les personnes noires. Fondé sur l'initiative de trois femmes*, ces dernières appliquent les principes de l'intersectionnalité et incluent les femmes de la communauté LGBTQ+, les sans-papiers et celles avec un casier judiciaire. Malheureusement, les femmes* sont de nos jours encore bien souvent laissées dans l'ombre en raison de leur genre, leur religion, leur classe, leur orientation sexuelle, leur ethnie ou en raison d'un handicap. Les minorités sont peu représentées, que cela soit dans la presse ou l'industrie de la mode, où les magazines s'obstinent à principalement réserver leurs couvertures à des femmes* blanches. Il est plus que jamais temps de mener les combats sur un front commun, en commençant par prendre conscience de la validité de tous les types de discriminations et à cesser de les hiérarchiser. •

Irène Dutoit

Trouver du travail, une opportunité inégale?

EMPLOI • Peu considérées, les discriminations raciales et ethniques sur le marché du travail suisse sont pourtant fortement présentes. L'accès à l'emploi et aussi à la possibilité d'embauche ne sont pas égalitaires, et cela même à nationalité identique et qualifications égales. Quel en est l'état des faits?

Alors qu'existe en Suisse la liberté contractuelle – c'est-à-dire que l'employeur-euse est libre d'engager qui lui semble bon pour le poste sans devoir faire face à des oppositions juridiques –, sont mises en place des lois qui couvrent séparément différents critères discriminatoires. L'art. 28 al. 1 CC, notamment, protège la personnalité, ce qui inclut l'intégrité physique, psychique et morale de la personne. Ainsi, cet article de loi protège contre des discriminations, notamment fondées sur le genre, la religion, la langue ou l'ethnie. Or, comme le montre une étude réalisée par l'Université de Neuchâtel, les discriminations sont bel et bien présentes sur le marché du travail suisse.

Embauche biaisée

Selon l'étude neuchâteloise, les Suisses d'origine étrangère doivent envoyer 30% de plus de candidatures pour obtenir un entretien d'embauche que les autres candidat-e-s. Les chercheur-euse-s du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population de l'Université de Neuchâtel démontrent ainsi le manque de mesures mises en place pour contrer les discriminations lors de l'embauche de personnel. De plus, il y est révélé qu'«en Suisse, les efforts portent surtout sur l'égalité entre les genres, ce qui révèle un large consensus sur la nécessité d'agir dans cette direction. Peu d'expériences sont faites par contre dans les domaines du handicap et de l'origine. Personne ou presque ne semble envisager des actions en faveur d'un recrutement de personnel ne discriminant pas les personnes porteuses de handicap ou d'origine étrangère».

Une discrimination qui prend place dans la première partie de l'emploi

Cela résulte en une discrimination qui prend place dans la première partie de l'emploi, c'est-à-dire à l'entrée sur le marché du travail. Il est important



de préciser que cette discrimination se réalise non pas sur la nationalité, mais bien sur l'origine: en effet, l'étude porte uniquement sur des détenteur-trice-s du passeport suisse, avec les mêmes qualifications, autant linguistiques que professionnelles. L'on parle alors de «minorités visibles» pour décrire les Suisses et Suissesses qui présentent des caractéristiques qui révèlent leurs origines migratoires.

Plus ou moins discriminé-e-s

Toujours selon la même étude, les discriminations sont plus ou moins fortes selon les origines. Les Suisses avec des origines balkaniques doivent envoyer 40% de plus de candidatures pour obtenir un entretien d'embauche, contre 30% pour les Suisses avec des origines camerounaises. C'est notamment le cas dans des postes de travail de niveau d'apprentissage; les discriminations lors de l'embauche se retrouvent fortement dans les métiers de la vente, par exemple, où il y a un contact élevé avec la clientèle. Au contraire, les discriminations sont plus faibles à l'égard des personnes ayant des

origines allemandes, françaises ou encore turques. Les discriminations se font sur la base des prénoms et noms de familles, qui peuvent révéler l'origine d'une personne. Comme réponse à cette problématique, certaines entreprises proposent des mesures comme le CV anonyme, qui consiste à éliminer le nom, prénom, adresse, âge, nationalité, genre ainsi qu'une photographie du dossier de candidature.

Privilégier les qualifications et expériences pertinentes à l'embauche

Cela permettrait ainsi de privilégier les qualifications et expériences pertinentes à l'embauche, et empêcherait une forme de discrimination de la part des Ressources Humaines lors du tri des dossiers. Cette mesure a été rendue obligatoire dans les pays Anglo-Saxons, par exemple. Cependant, elle ne fait pas l'unanimité; elle est d'une

part perçue comme positive car elle évite d'arriver à une mise en place de quotas à remplir – autre mesure courante pour contrer les discriminations – mais elle est critiquée car elle a un rôle de perpétuation de discriminations. «Le CV anonyme est vu comme l'effacement de la diversité telle qu'elle apparaît par le maintien des noms, une sorte de dernier pas avant le pire, à savoir la nécessité ou la requête de changement de nom vécue comme le déni d'identité» nous décrit le Forum suisse pour l'étude des migrations de la population.

Questionnements multiples

Le CV anonyme n'est qu'une mesure parmi d'autres qui tentent de contourner les discriminations raciales et ethniques sur le marché du travail.

Des entraves dans la possibilité de développement par le travail

Or celles-ci ont toutes un point commun: elles démontrent l'injustice toujours présente dans nos sociétés pourtant considérées comme avancées. Et cette injustice remet en cause un système plus grand: celui de la méritocratie. En effet, le principe même d'un système méritocratique se fonde sur le mérite lié au travail: celles et ceux travaillant suffisamment seront récompensé-e-s, en dépit de leur origine, apparence et affiliation religieuse. Or on voit qu'il y a des entraves dans la possibilité de développement par le travail: toutes les chances ne sont pas attribuées à toutes et tous équitablement. Apparaît alors une contradiction à nos méritocraties pourtant tant valorisées: le travail ne permet pas la mobilité sociale de manière équitable, et les avantages s'accumulent chez celles et ceux qui ont déjà les positions les plus favorables. •

L'ancien soleil

LITTÉRATURE • La francophonie littéraire soulève de nombreuses questions. Née des époques colonialistes, elle reste marquée par la binarité hiérarchisée, où la Métropole surplombe l'Outre-mer. En 2007, une quarantaine d'écrivain-e-s ont publié un manifeste, afin de dépasser ce franco-centrisme.

La littérature française rayonne à travers les contrées francophones de par sa réputation. En ces lieux, le nom de Jean Racine, ou autres classiques, éveille quelques réminiscences. Le concept de littérature française s'avère cependant mystérieux. Dès lors que des frontières se tracent, l'épithète « française » ne se lit pas sans une légère moue. Ramuz était-il français? Il écrivait en effet dans cette langue, sans pour autant s'identifier à la nation correspondante. Il dut pour cela infléchir son style et y apposer le sceau de la Suisse romande. Que faire alors de la Belgique et du Québec? Sont-elles des terres françaises? Que faire de Cioran, écrivain roumain, ou Kundera, quant à lui tchèque, qui ont tous deux choisi le français comme langue d'écriture? Que de questions qui se bornent à ce que l'on nomme la francophonie du Nord et de l'Est, mais il reste encore de nombreuses ex-colonies, dont la voix littéraire peine à égaler celle de Paris. Qu'est-ce donc que la francophonie?

Une grande province

La francophonie dénomme l'ensemble des nations où une part de la population parle français. Christine Chaulet Achour, professeure émérite à l'Université de Cergy-Pontoise, date la naissance du terme en 1880, sous la plume d'Onésime Reclus (1837-1916). L'implantation du français hors du territoire s'avère cependant antérieure. Dans leur texte *French Global* (2010), Susan Rubin Suleiman et Christie McDonald cherchent à retracer l'histoire de la francophonie en analysant l'évolution des pensées.

Après 1789 la culture française fut investie d'une valeur universelle

D'après elles, à l'origine de la francophonie, il y a la « mission civilisatrice » que la France s'était donnée lors des colonisations. La langue française était déjà considérée, en Europe, comme la langue la plus « claire » qui puisse être. Elle était en effet utilisée



comme langue à la cour de certains royaumes, comme la Russie, ou comme langue scientifique. L'on peut mentionner Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716) qui écrivit quelques traités en français, malgré son milieu germanophone. Cette tendance s'affirma davantage après la révolution de 1789; la culture française fut ensuite investie d'une valeur universelle, et ce dès la mise en place de l'instruction publique par Napoléon, au début du XIX^e siècle. Cette dernière évolution résulta des idéaux républicains d'égalité pour tous et toutes: « L'idéal républicain incarné dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen envisageait un système de gouvernement et un système d'instruction publique centralisé [...] pouvaient être assimilés sous la bannière des valeurs françaises ». La pensée « Tous égaux » – la réalité est plus nuancée, puisqu'elle ne concernait pas encore les femmes – justifia l'enracinement du français sur des terres d'Outre-mer. Maintenant, cette situation, où l'hégémonie du centre s'exerce sur l'extérieur, tend à changer.

Une littérature-monde en français.

Le 16 mars 2007, de nombreux écrivain-e-s de langue française ont publié dans *Le Monde* un manifeste intitulé « Pour une littérature-monde en français ». Ledit manifeste n'a d'autre ambition que de rompre avec la binarité France-francophonie – ou plutôt métropole versus Outre-mer. Les auteur-trice-s rappellent l'heureux

hasard de la rentrée littéraire 2006, durant laquelle furent saluées nombre d'œuvres venues d'outre-France. Loin de considérer l'événement comme un hasard, ils et elles y décèlent les prémisses d'une révolution copernicienne, où l'ancien soleil n'est plus: « Copernicienne, parce qu'elle révèle ce que le milieu littéraire savait déjà sans l'admettre: le centre, ce point depuis lequel était supposée rayonner une littérature franco-française, n'est plus le centre ».

« La fin de la francophonie. Et naissance d'une littérature-monde en français »

L'ensemble d'un système littéraire est alors remis en question, afin d'atteindre une nouvelle organisation: « La fin de la francophonie. Et naissance d'une littérature-monde en français. » Il n'y aurait alors plus de hiérarchie arbitraire, mais la coexistence de deux ensembles hétéroclites, exploitant la même langue. Le geste insuffle un renouveau artistique dans la littérature, qui, après l'ère du soupçon, s'était égarée à parler d'elle-même, s'intéresse à ce qui se passe hors d'elle: « Le monde revient. » •

Dear White People

Dear White People, ou la vie d'étudiant-e-s afro-américain-e-s victimes de racisme mise en film.

C'est dans la maison Armstrong Parker House, qui rassemble la plupart des étudiant-e-s noir-e-s de l'Université fictive de Winchester, que se déroule le film *Dear White People* de Justin Simien, sorti en 2014. Bien que le film traite de sujets sérieux comme la discrimination raciale ou l'homophobie, c'est avec humour et légèreté que son réalisateur décide d'en parler. C'est un choix audacieux qui permet de briser les tabous établis par la société autour de sujets sensibles comme l'ethnie, le sexe et l'argent. Le film se déroulant durant le terme de Barack Obama, le racisme est considéré par la plupart de ses personnages comme aboli et obsolète. En effet, même le président de l'Université de Winchester affirme: « *Racism is over in America.* » Pourtant, dans une société où la discrimination raciale n'est plus ouvertement tolérée, c'est un nouveau racisme qui naît, nommé « *covert racism* ». Cette notion, loin d'être inventée par le film, dépeint un racisme plus subtil et inconscient qui perdure, car il s'agit souvent d'événements de petite échelle comme le dénonce Sam White, personnage clé du film: « *Please stop touching my hair. Does this look like a petting zoo to you?* » C'est donc avec sarcasme et ironie que cette satire tente de redéfinir la culture noire en brisant les idées préconçues à son sujet. Bien que le film ait été accusé de faire preuve de racisme inverse, en présentant des personnages blancs superficiels et égocentriques, il faut se rappeler qu'il s'agit d'un tableau volontairement caricatural de la société. *Dear White People* souhaite montrer qu'il n'est pas possible de déterminer la valeur d'un individu en se basant sur un seul aspect de sa personnalité ou de son apparence. Le film a fait succès, étant donné qu'il remporte en 2014 un prix au festival du film *Sundance* et qu'une série du même nom naît en 2017 sur Netflix. •

A quand la fin des Oscars blancs ?

CINÉMA • **Devant les caméras, les représentations au cinéma restent profondément inégalitaires. En 2020 encore, seule une actrice non-blanche est nominée aux Oscars. Mais d'où vient ce persistant racisme ? Décryptage avec Mireille Berton, maître d'enseignement et de recherche à la section d'histoire et esthétique du cinéma.**

Comment se manifeste le racisme dans l'industrie du cinéma aujourd'hui ?

On note depuis les années 2000 des efforts pour diversifier les castings dont la mixité raciale est censée être synonyme de progressisme susceptible de plaire aux spectateurs idéaux visés, comme l'illustre le motif du personnage afro-américain présenté comme un individu exceptionnel, capable de réussir socialement dans un monde dominé par les Blancs. Cependant, si ces images de diversité raciale font la démonstration d'une capacité à reconnaître les mérites, les qualités, la valeur de personnages racisés, elles ne remettent pas pour autant en question l'hégémonie des blancs. Bien des films et des séries mettent en scène des personnages Blancs ambigus présentés comme moralement supérieurs aux autres personnages dans un contexte franchement raciste (par exemple *The Knick*).

«Certains films reposent sur un racisme réflexif, color blind»

D'autres films ou séries reposent sur un racisme réflexif qui évite les représentations négatives du racisme au profit d'un racisme *color blind*, indirect et tamisé, comme dans *Mad Men*. Ces productions reconnaissent l'existence historique d'inégalités raciales, mais elles le font d'une part en les situant au niveau strictement individuel et privé, ce qui conduit à dépolitiser les rapports de race; et d'autre part en les situant dans le passé, comme pour mieux se rassurer sur l'absence de ce problème à l'époque actuelle. Cela peut être mis en lien avec l'élection d'Obama en 2008, qui aurait contribué à faire apparaître un nouveau dogme racial permettant aux Blancs de croire que la race n'est plus un facteur déterminant pour la vie des Américains, chacun-e étant susceptible de réussir grâce à son mérite personnel et non sa couleur de peau. Cette idéologie postraciste défend que l'élection d'un



président noir confirme que la question raciale n'a plus raison d'être dans un pays qui donne sa chance aux plus méritants. Ainsi, cela tend à masquer la persistance des inégalités raciales et à entretenir une illusion concernant le fait qu'elles sont révolues.

Historiquement, depuis des pratiques telles le *blackface* au cinéma, comment les représentations ont évolué jusqu'à nos jours ?

Les représentations ont bien sûr évolué depuis le temps où l'on opposait les Blancs et les Noirs de manière binaire, les premiers étant associés à l'ordre, la rationalité, la clarté, les seconds incarnant le désordre, l'irrationalité, l'obscurité, le relâchement moral. Entre-temps, des films tels que *Night of Living Dead* (1969) de George Romero, ont pu développer un discours critique sur la représentation du Noir comme Autre, en traitant le thème de la blancheur comme répression de la vitalité, par exemple. Ce film associe en effet les Noirs à la vitalité et à l'action, en attribuant aux Blancs le rôle de morts-vivants, ou de personnages catatoniques, égoïstes, inconscients, mal intentionnés, ridicules, etc. Aussi, le film peut être compris comme l'expression d'une horreur de la race blanche, au moment où l'histoire américaine de la fin des années 1960 est marquée par les mouvements de révolte des minorités raciales (tels le Black Power). Dans les années 1990,

on ne se contente plus seulement de positiver le héros noir, mais on va lui attribuer le statut qui revient habituellement au héros blanc: celui d'incarner la masculinité hégémonique, comme dans *The Siege* (1998) où le personnage joué par Denzel Washington, Anthony Hubbard, correspond aux codes de la masculinité blanche, la blancheur afro-américaine étant alors construite par contraste à la fois avec la figure de l'arabe et de la femme. Très loin des personnages de Noirs caricaturaux (comme Eddie Murphy) qui empêchent toute forme d'identification malgré le rire qu'ils suscitent, Hubbard incarne ici un idéal masculin constitutif de la blancheur: il est celui qui contrôle l'action et le regard, qui domine le récit et met en évidence l'infériorité des autres personnages associés à la passivité ou à la trahison. Ce personnage est alors symptomatique du phénomène de *white passing*, à savoir la capacité des personnages non Blancs à se faire passer pour Blancs. Le cinéma et les séries télévisées mettent ainsi volontiers en scène des personnages Noirs exceptionnels, qui se distinguent en raison de qualités typiques de la masculinité hégémonique blanche.

Les acteur-trice-s choisi-e-s sont toujours principalement blanc-he-s et sont parfois même choisi-e,s pour incarner des personnages non

Blancs (l'exemple de Scarlett Johansson dans *Ghost in the Shell*). Comment expliquer ce phénomène ?

Cela ressemble à un *blackface* à l'envers qui montre à quel point les grosses productions peinent à mettre au centre du récit un personnage non Blanc. L'impératif ici d'avoir une star en tête d'affiche conduit en effet à ce phénomène nommé *whitewashing* parce que très peu d'acteurs ou d'actrices non-Blancs sont des stars.

«Ce technoracisme conduit donc à une sur-représentation des Blancs»

Il faut en outre rappeler que dans la culture cinématographique et audiovisuelle, l'identité blanche a toujours été constituée comme modèle et étalon de l'humanité. Les techniques d'éclairage au cinéma ou les manuels de photographie sont par exemple déterminés par le visage blanc qui apparaît comme la norme, alors que les visages sombres sont vus comme posant des problèmes techniques qu'il faut pouvoir résoudre pour obtenir une bonne image. Ce technoracisme conduit donc à une sur-représentation et une sur-visibilisation des Blancs au détriment des non-Blancs. Il est donc important de souligner la non-neutralité raciale de la culture visuelle, une culture visuelle au sein de laquelle l'hégémonie blanche joue un rôle déterminant (même en creux) – le cinéma, comme d'autres arts visuels, ayant comme rôle d'éduquer racialement l'œil du de la spectateur-trice à l'hégémonie de la couleur blanche (car le cinéma nous apprend en gros ce qu'être Blanc veut dire). •

Propos recueillis par
Fanny Cheseaux

Les inégalités: toujours les mêmes!

INJUSTICE • Les inégalités concernant la distribution des richesses sont actuellement au cœur des débats et revendications. En effet, le sujet a beaucoup fait couler d'encre récemment, que ce soit lors du *World Economic Forum*, avec la publication d'un rapport alarmant de l'Oxfam ou au travers des mobilisations françaises. Alors qu'en est-il exactement?

«Les inégalités sont inévitables», selon le professeur de sociologie Daniel Oesch à l'Unil, spécialisé dans les inégalités et le monde du travail. En effet, comme il l'explique, elles existent depuis que les êtres humains se divisent les tâches. En ce début d'année 2020 a eu lieu à Davos le *World Economic Forum* (WEF). Comme chaque année, s'y réunissent différentes personnalités afin de traiter d'économie. Ce janvier, les défis de l'année furent les suivants: l'écologie et la justice dans le milieu économique. Ce sont donc des sujets d'actualité puisque depuis 2018, ces deux thèmes ont encouragé la mobilisation en France. Mais le WEF, étant une institution libérale, est-il vraiment crédible pour proposer une solution aux inégalités sociales? Selon Daniel Oesch: «Pas tout à fait, puisque les personnalités qui s'y réunissent sont bien loin de vivre dans la précarité ou de vouloir se soumettre à l'impôt.»

Un rapport alarmant

A la suite des conférences de Davos, l'*Oxford Committee for Famine Relief* (Oxfam) a publié son rapport annuel sur la situation des inégalités. Cette organisation est un mouvement citoyen mondial qui vise à lutter contre la pauvreté et les inégalités. Les chiffres qu'elle présente sont alarmants et dénoncent un système économique injuste et sexiste.

1% des plus riches du monde possèdent deux fois plus que 6,9 mia de personnes

Ils montrent d'abord combien l'économie mondiale est asymétrique, notamment avec les chiffres suivants: «Les 1% les plus riches du monde possèdent deux fois plus que les richesses cumulées de 6,9 milliards de personnes.» L'on voit en effet qu'un minimum de la population se place comme seul détenteur de la richesse mondiale. Le rapport se concentre ensuite sur la situation des femmes, qui doivent

Inégalités: selon le WEF, les femmes devraient profiter de la croissance économique...



similaire en matière d'inégalités et que l'une se mobilise tandis que l'autre semble se contenter de la situation? Daniel Oesch y répond ainsi: «Si la situation sociale est différente, c'est parce que trois critères divergent. Tout d'abord, alors que la France a un pouvoir centralisé très fort, qui réduit la participation citoyenne, la Suisse offre quant à elle un système fédéral, où le peuple peut facilement faire valoir son opinion. Ensuite le service public suisse est bien mieux réparti qu'en France, et de ce fait il y a moins de laissés-e-s-pour-compte. Finalement, le taux de chômage est plus important chez nos voisin-e-s, ce qui explique une situation plus tendue.»

D'éventuelles solutions

Mais alors, quelles seraient les solutions aux inégalités? Le WEF et l'aile plus libérale prônent la croissance économique. Dans cette optique, il faudrait attirer les plus riches dans le pays, notamment en les taxant le moins possible, afin d'obtenir d'eux des investissements qui devraient créer de l'emploi. Seulement, cette doctrine s'applique depuis longtemps déjà et pourtant les inégalités subsistent. L'effet de percolation ou de ruissellement ne fonctionne pas. Conjointement, des économistes prônent au contraire la taxation des plus riches, afin de redistribuer leurs richesses. C'est notamment le cas de Gabriel Zuckman, professeur d'économie à Berkeley, qui a récemment publié un livre sur la question: *Le Triomphe de l'Injustice* (2020). Dans celui-ci, l'économiste prône une nouvelle optique de la mondialisation: il faudrait taxer sans faire fuir les capitaux. D'ailleurs, certain-e-s sont prêt-e-s à se soumettre à l'impôt. En effet, il existe aujourd'hui une pétition nommée *Millionaires against pitch-forks*. Celle-ci ne compte néanmoins que deux donatrices françaises, Helene Vente et Johanna Micheau, détail intéressant à relever en ce qui concerne un pays actuellement en pleine lutte contre ses grands riches. •

consacrer une grande partie de leurs activités aux soins, ce qui les empêche de s'impliquer dans des études ou des métiers à plus haut revenu. Grâce au traitement de ces deux points, l'Oxfam conclut en prônant une économie plus sociale afin de réduire les inégalités. Si le système social était mieux construit et surtout plus juste, il permettrait aux femmes d'avoir les mêmes chances que les hommes et ainsi de s'enrichir.

La situation locale

Malgré ce que certain-e-s seraient tenté-e-s d'imaginer, l'Europe est loin d'être bonne élève en matière d'égalité. En ce qui concerne nos voisin-e-s direct-e-s, les preuves sont flagrantes avec les multiples mobilisations qui ont lieu depuis la fin de l'année 2018. En effet, en France, toutes sortes de corps de métier sont aujourd'hui en grève pour lutter contre les réformes du président Emmanuel Macron, qui ne semblent profiter qu'aux plus riches, telles que la taxe sur le carburant, la réforme de l'impôt sur la fortune ou encore la réforme des retraites. La Suisse n'est pas nécessairement plus douée que sa voisine. En effet, bien qu'elle ait été qualifiée du «pays le riche du monde» par la 10^e édition du *Global*

Wealth Report de Crédit Suisse, elle reste très inégalitaire.

Les citoyen-ne-s suisses ont-ils-elles conscience de cette asymétrie?

Selon les chiffres de l'Administration fédérale des contributions, «les millionnaires suisses (0,28% des habitants) possèderaient 66,59% de la richesse totale du pays», lorsque, simultanément, 24,53% des Suisse-esse-s déclarent avoir une fortune nulle. En effet, comme l'explique Daniel Oesch, «la richesse dans notre pays est très concentrée». Mais les citoyens et citoyennes suisses ont-ils-elles conscience de cette asymétrie? L'on observe au travers des récentes votations que cette préoccupation ne semble pas centrale pour les Suisse-esse-s. En effet, lors des dernières élections fédérales, le parti socialiste a perdu des sièges, et plus récemment, une initiative pour davantage de logements abordables fut rejetée à 57,06%. Mais alors, comment expliquer que la France et la Suisse aient une configuration à peu près

Ça Trump énormément!

POLITIQUE • Il y a quelques mois, les démocrates ont entamé une procédure de destitution envers Donald Trump. Le champ politique du monde entier en est retourné. Pourquoi cette procédure envisagée seulement quatre fois dans l'histoire n'a-t-elle de nouveau pas abouti?

L'*impeachment* est la procédure de droit permettant au pouvoir législatif de destituer un haut fonctionnaire, l'accusé pouvant être un-e haut-e fonctionnaire du gouvernement, juge fédéral ou secrétaire.

Le système institutionnel américain est un obstacle en lui-même à l'*impeachment*

Cette pratique se montre rare; trois présidents américains y ont été soumis, sans qu'elle n'aboutisse néanmoins: Andrew Johnson, Richard Nixon et Bill Clinton. Le premier et le dernier se sont vus acquittés de justesse après que la majorité des deux-tiers n'ait été atteinte; le deuxième démissionna avant le vote de la Chambre des représentants, devenant ainsi le seul président à devoir renoncer à ses fonctions sous la pression de la procédure. Le système institutionnel américain est alors un obstacle en lui-même à l'application de l'*impeachment*, à cause de la majorité des deux-tiers requise par les deux Chambres.

L'accusation

Accusé d'abus de pouvoir et d'entrave à la bonne marche du Congrès, Donald Trump aurait excessivement sollicité l'aide de l'Ukraine pour augmenter ses chances de se faire réélire en 2020. Il aurait incité des Ukrainien-ne-s à enquêter sur Joe Biden, l'ancien vice-président américain mais aussi un de ses potentiels rivaux lors de la présidentielle américaine de 2020. Or il est illégal de demander l'aide d'entités étrangères afin de remporter une élection américaine. Le lancement de cette procédure provient de l'article II de la Constitution des Etats-Unis clamant une destitution pour «trahison, corruption ou autres crimes et délits majeurs». L'*impeachment stricto sensu*, voté par la Chambre des représentants à la majorité simple le 18 décembre 2019, lance l'engrenage

institutionnel. Elle ouvre le procès proprement dit devant le Sénat. Ce dernier vote à son tour la culpabilité du président par la majorité des deux-tiers. Ce système de double majorité requise dans les deux chambres voue l'action à l'échec. Le Sénat est aujourd'hui tenu par des Républicain-e-s et la Chambre des représentants par des Démocrates. Ainsi le président est logiquement soutenu par son parti dans une des deux Chambres. Ce système est donc intrinsèquement limitant: «Le fait que la majorité des deux-tiers au Sénat constitue un obstacle peut être pensé à la fois comme une règle limitant les usages politiques de la procédure, mais permettant néanmoins de la faire aboutir (si le président est lâché par son parti). Comme on est dans un système bi-partisan, avec possibilité



que les deux Chambres du Congrès aient une majorité différente du parti présidentiel, cette majorité qualifiée constitue un "garde-fou", précise Bernard Voutat, juriste, sociologue et professeur de droit constitutionnel à l'Université de Lausanne.

L'affaire Nancy Pelosi

Survient dès lors une sorte de guerre

de communication. Les Républicain-e-s dénoncent une manigance des opposant-e-s au gouvernement qui souhaitent gagner les prochaines élections alors que les Démocrates ont pour ambition de délégitimer totalement le président. Cela s'est bien illustré par les tensions entre Donald Trump et Nancy Pelosi, la cheffe de file de l'opposition démocrate mais aussi présidente de la Chambre des représentants. Le 4 février 2020, lors du traditionnel discours sur l'état de l'Union, celle-ci a déchiré la copie du discours du président sans s'en cacher, après qu'il a refusé de lui serrer la main à son arrivée. Ce geste a confirmé l'extrême polarisation des positions qui s'accroît durant l'année électorale, comme l'affirme Bernard Voutat: «Trump fait beaucoup pour polariser la vie politique. Les Démocrates, de leur côté, doivent également se montrer très active-s. Au Sénat notamment, mais plus largement. Le geste de la présidente de la Chambre des représentants en est un signe.»

Et après?

Une procédure comme celle-ci, même après acquittement, laissera inévitablement des traces, mais pas forcément négatives. «L'acquittement peut être utilisé dans les deux sens», confirme Bernard Voutat. «Il ne conduit pas nécessairement à une perte de légitimité, mais peut au contraire contribuer à resserrer les rangs républicains autour de Trump.» Ce sont en effet les Républicain-e-s qui ont sauvé le président; le Sénat acquitte bel et bien le président le 5 février 2020 par 52 voix contre 48. Le soutien de son parti a quasiment été sans faille, seul le sénateur Mitt Romney vota contre lui. Un second mandat de Trump est-il alors envisageable? Ses partisan-e-s étant toujours derrière lui, ce cas n'est pas à exclure. Le monde qui n'avait pas anticipé l'élection de Donald Trump en 2016 se prépare aujourd'hui à l'idée d'un second mandat. •

Lou-Malika Derder

Chronique polémique

Quel est le réel danger des cigarettes électroniques? Analyse d'un objet méconnu.

Le premier dispositif de vapoteuse rendu public n'a peut-être qu'une quinzaine d'années, mais de nombreux cas critiques de maladies pulmonaires, visiblement provoquées par l'utilisation de ces cigarettes électroniques, ont déjà été recensés l'année dernière aux Etats-Unis. Si le public cible de ce type de produit est avant tout les fumeur-euse-s essayant d'arrêter la cigarette, les lycéen-ne-s ont manifestement été sensibles à la publicité de cette alternative, ainsi qu'aux méfaits de cette dernière. Ces cas inquiétants d'adolescent-e-s hospitalisé-e-s ont donc poussé le président Donald Trump à réagir: «Le vapotage est devenu un gros *business* en peu de temps. Mais on ne peut pas laisser les gens tomber malades», a-t-il déclaré. De fait, c'est l'interdiction pure et simple de tous les liquides aromatisés des cigarettes électroniques sur le territoire américain qui a été décrétée en septembre dernier. Pour le médecin Marion Adler, la décision est trop radicale: «Je pense que ce débat n'est pas justifié. Ce que je vois chez mes patient-e-s, c'est qu'il-elle-s sont bien aidé-e-s par les traitements validés, les substituts nicotiniques, et que la vapoteuse est souvent une aide très importante», explique-t-elle sur les ondes de France Culture. La tabacologue appelle toutefois à la prudence: «Il est préférable de consommer des produits et liquides aux normes européennes», déconseillant tout achat sur Internet, et elle ajoute que «le mieux serait évidemment de respirer l'air ambiant et de ne rien inspirer d'autre». Quant à l'Office Fédéral de la Santé Publique, il recommande la plus grande prudence lors de l'utilisation des vapoteuses, puisque leur impact sur la santé n'a pas encore été clairement établi. Par ailleurs, il met en garde contre les risques d'intoxication en cas de maniement inadéquat ou d'absorption accidentelle par les enfants de la nicotine contenue dans certaines recharges. Les cigarettes électroniques sont donc un dispositif à utiliser avec précaution! •

Pauline Pichard

Un cœur de perdu, dix de retrouvés!

SANTÉ • Le don d'organe pour sauver son prochain, une décision difficile, altruiste, fondamentale, mais taboue. L'évoquer soulève le sujet délicat de la mort mais aussi celui de la vie. Faut-il alors changer la loi et surtout les mœurs pour sauver plus de vies?

Parler du don d'organe implique l'évocation de la mort, mais aussi la guérison d'un autre être humain. Selon *Swisstransplant*, en 2016, 1'480 patient·e·s étaient en attente d'une transplantation et seulement 504 ont pu en bénéficier. La législation suisse actuelle exige le consentement explicite du·de la donneur·euse et de sa famille afin que l'on puisse prélever des organes en cas de mort cérébrale. Au vu du nombre plutôt faible d'inscriptions au registre national du don d'organes, la Jeune Chambre Internationale a lancé en 2018 une initiative populaire, ayant reçu plus de 140'000 signatures, qui favorise le don d'organe. Elle propose le consentement présumé; si le·la patient·e n'a pas spécifié son désaccord, il·elle est considéré·e

comme consentant·e. Actuellement, si une personne en état de mort cérébrale n'a pas pris position, ses proches doivent décider pour elle et dans 60% des cas, il·elle·s refusent. Cette initiative déleste la famille de



cette lourde décision, alors qu'elle perd déjà un être cher. Néanmoins, celle-ci pourra toujours s'y opposer, si tel était le souhait du·de la défunt·e.

Le consentement présumé divise

Le principe de consentement présumé n'est pas nouveau, car il est déjà monnaie courante dans une grande partie de l'Europe. Cependant, il suscite beaucoup de discussions au sein des instances politiques et religieuses. Celles-ci s'inquiètent de la possible disparition de l'autodétermination et de la liberté du choix concernant son propre corps après sa mort. Les enjeux se situent entre la diminution du nombre de personnes décédées faute d'avoir pu être transplantées et la garantie de l'intégrité physique. Alors qu'en 2015 une enquête montre que 85% de la population serait en faveur du don d'organe, le nombre actuel de donneur·euse·s enregistré est beaucoup plus faible.

Effectivement, le peuple n'est pas assez informé et n'en prend pas le temps, car évoquer sa propre mort est encore un sujet sensible.

85% de la population serait en faveur du don d'organe

Le consentement présumé éviterait ainsi ces barrières et permettrait de sauver plus de vies. Décider de donner ou non ses organes reste un droit primordial, mais il doit se faire consciemment et de manière réfléchie. •

Vincenzo Guzzardi

Un monde algorithmisé

MANIPULATION • Les choix de contenus disponibles sur Internet et applications ainsi que notre historique sont des données précieuses récoltées par les réseaux consultés; ces données permettent aux algorithmes de nous suggérer du contenu individualisé.

L'algorithme de plusieurs plateformes Internet (YouTube, Spotify, Google News, etc.) réduit des contenus au silence pour offrir une cellule personnalisée promettant une liberté illusoire et qui enveloppe l'utilisateur·trice. C'est un véritable dévoreur de données; il analyse nos habitudes de consommation et historiques afin de bâtir une plateforme riche en contenu mais pauvre pour nous car adaptée à nos goûts. En dehors de la violation de la vie privée, cette méthode intrusive a également pour conséquence d'influencer notre attitude et nos relations sociales.

Renfermement

Les sociétés se diversifient de plus en plus, mais l'aveuglement et le renfermement sur soi ne semblent pas forcément diminuer. L'algorithme qui régit les suggestions et indirectement la consommation des utilisateur·trice·s n'est pas innocent dans cette montée

de discriminations; les réseaux sociaux libèrent la parole – pertinente comme vide – et tous les types de plateformes sont consultés par une majorité de personnes. Chacun·e baigne alors dans ses idées sans forcément se confronter à ce qui le·la contredit.

Chacun·e baigne dans ses idées sans se confronter à ce qui le·la contredit

Les opinions sont adoucies car le monde des algorithmes bombarde les profils échafaudés d'informations similaires entre elles, similaires à l'utilisateur·trice·s et son entourage, poussant au sentiment d'encellulement et de haine de l'autre. La récolte de données effectuée majoritairement grâce à l'historique de

recherches permet de construire un profil distinguable qui offre une fausse économie du temps et une fidélisation de l'utilisateur·trice, puisqu'il trouve facilement ce qui lui plaît. Mais ce type d'algorithme qui module les suggestions n'est profitable qu'à une seule entité: la plateforme et non l'utilisateur·trice. En effet, les suggestions focalisées sur la personne la font entrer dans un cercle vicieux où elle stagne d'abord, et régresse ensuite. La stagnation débute avec le manque de diversité qui ne stimule plus, et la régression est aboutie une fois que la curiosité et la réflexion s'éteignent. Un confinement s'installe et doucement, trop d'efforts sont requis pour le simple fait de découvrir et de s'intéresser à la nouveauté. La passivité gagne petit à petit l'esprit et l'utilisateur·trice ne devient ainsi qu'un·e consommateur·trice manquant de polyvalence intellectuelle et dont les idéologies peuvent devenir

extrêmes. Ce scénario dramatique et pessimiste varie selon les individus car il s'ajuste à leur dépendance au contenu, leur environnement, leur cercle social et finalement leur personnalité.

Ouverture

La prise de conscience sauve. Il faut ouvrir le regard et tourner la tête, pour voir qu'il y a un inconnu aussi intéressant que le connu. N'éteignons pas nos écrans, mais exploitons-les pour nous élever intellectuellement et résister aux suggestions. L'opinion affranchie de l'algorithme permet la fin de l'isolement des croyances et cet autre ne sera plus un autre. Dès que nous choisirons la communication et la tolérance, nous verrons notre reflet dans son regard et son cœur dans ses paroles. •

Chaimae Sarira

Réviser, profiter, se mobiliser

MOBILISATION • A l'occasion de la journée internationale contre la discrimination raciale, l'UNIL et les associations étudiantes collaborent pour proposer une semaine d'événements visant à prévenir et combattre les différentes formes de racisme sur le campus.

Tout d'abord, bonne année! Nous espérons que vos examens se sont bien passés et que vous avez profité de ces vacances de Noël pour vous rendre compte à quel point il est agréable de travailler alors que toute votre famille passe un bon moment. Mais études ne riment pas qu'avec examens, changeons de sujet et parlons plutôt mobilisations étudiantes.

Avancées féministes et climatiques
L'année 2019 a été particulièrement riche en grèves et mobilisations d'ampleur en Suisse. Citons d'abord la grève féministe et des femmes* du 14 juin. En parallèle, la Directive 0.4 entraine en vigueur au printemps à l'UNIL, intégrant un dispositif de protection pour les étudiant·e·s victimes de harcèlement sexuel, et plus seulement pour les personnes sous contrat de travail. Du côté de la FAE, nous avons fait le choix de lancer une campagne de prévention et de sensibilisation sur le campus pour continuer de tendre vers l'égalité.

Continuer de tendre vers l'égalité

Mais le féminisme n'a pas été le seul combat qui a mobilisé les foules. En effet, les écolier·ère·s et étudiant·e·s ont aussi lancé un mouvement d'ampleur en manifestant pour le climat, envoyant un message fort aux politiques et replaçant le débat au centre des préoccupations des principaux partis. Les mobilisations continuent et nous sommes convaincu·e·s que les étudiant·e·s de l'UNIL seront présent·e·s en nombre lors de la Grève pour l'Avenir du 15 mai prochain.

Du besoin d'une semaine contre le racisme

Cependant, en 2019, il y a aussi eu cette journée où des étudiant·e·s se sont déguisé·e·s en personnes racisées lors d'un événement festif sur

le campus. Ce n'était pas la première fois que des actes racistes se produisaient sur le campus de l'UNIL, et la communauté étudiante s'est mobilisée pour que l'Institution prenne des mesures afin que le *blackface* ou toute autre action discriminatoire ne se produise plus

Le 10 octobre, l'Association des étudiant·e·s afro-descendant·e·s (AEA), avec la participation de la Direction de l'Unil, a organisé une conférence sur le *blackface*. Cette dernière a connu un grand succès et a permis à de nombreuses personnes de s'informer sur ce thème.

de l'appartenance ethnique ou religieuse ou encore d'une caractéristique culturelle, inflige de la souffrance.

Programme sur le campus

C'est dans ce contexte que nous avons collaboré avec le BEC, l'AEA et bien d'autres associations étudiantes et services de l'UNIL pour vous proposer une semaine contre la discrimination raciale du 16 au 20 mars prochain. Au programme: des tables rondes, des conférences, des films et plein d'autres choses!

S'engager contre la discrimination raciale et le racisme

De plus, il y aura également, le mercredi 18 mars, un Workchopé N'softs proposant de déguster des bières et *softs* divers et variés. Ensuite, ce sera à nous, étudiant·e·s et associations, de nous assurer que notre université continue de s'engager constamment contre la discrimination raciale et le racisme. Alors à bientôt, prenez soin de vous, mobilisez-vous et n'oubliez pas: les lectures obligatoires, c'est mieux de les lire avant la veille de l'examen. •

Niels, Matthieu, Pauline

Pour plus d'informations, utilisez ce QR code pour arriver sur l'événement Facebook de la semaine



SEMNAINE CONTRE LA DISCRIMINATION RACIALE 16-20 MARS 2020

PROGRAMME

LUNDI 16 17h30-19h15 Anthropole 1031
Table ronde: «La discrimination raciale: quelles formes et quelles réponses possibles pour les institutions universitaires?»
Mot d'ouverture par Nouria Hernandez, Rectrice

MARDI 17 18h Internef 275
Conférence organisée par l'Association des étudiant·e·s albanais·es de l'UNIL
«Je ne suis pas raciste mais...» avec Rosita Fibbi, Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (UNINE)

MERCREDI 18 des 16h Hall Amphipôle
16h-18h, Café-discussion avec l'association UNIL sans frontières.
Des 18h, Workchopé N'softs organisé par la Fédération des associations d'étudiant·e·s de l'UNIL
Apero et activités - Bières en vente et soft drinks offerts

JEUDI 19 18h Anthropole 2024
Projection du film «Dear White People» de Justin Simien (2014)
Discussion avec le public sur le thème du racisme à l'université - Apéritif dès 17h30
Collaboration du CinéClub et de l'Association des étudiant·e·s afro-descendant·e·s

VENDREDI 20 9h-17h
Journée de formation «Le racisme, parlons-en! - État des lieux, cadre juridique et moyens d'intervention» pour les membres du personnel de l'UNIL

MARS ENCORE... Un concours artistique, un micro-trottoir, des témoignages et d'autres activités à découvrir au fil de la semaine sur le campus

Programme complet et inscriptions sur: unil.ch/egalite

Avec le soutien du Bureau lausannois pour les immigré·e·s

Ville de Lausanne
Bureau lausannois pour les immigrés (BLI)

FAE Fédération des associations d'étudiant·e·s de l'UNIL
AEA
UNIL I.L. Université de Lausanne
NUL
Cinéclubs
UNIL/EPFL
UNIL | Université de Lausanne
Bureau de l'égalité

jamais à l'Université. La lutte contre les discriminations raciales fait à présent partie du cahier des charges du Bureau de l'égalité des chances (BEC). Il était temps! Nous pouvons nous réjouir de ce changement, mais il est surtout important de noter qu'il a fallu un événement de cette ampleur pour que l'Université se pose enfin des questions à ce sujet.

Pourtant, beaucoup pensent encore que si l'intention d'un acte n'est pas mauvaise, l'on ne peut pas réellement parler de discrimination raciale. C'est faux. Il s'agit d'une mentalité qu'il est important de changer. La discrimination raciale, qu'elle soit intentionnelle ou non délibérée, désigne un acte ou une pratique qui, au nom d'une particularité physique,



Le Vortex, trop flex

LOGEMENT • Situé sur le campus de l'Unil, le Vortex, ce bâtiment à l'architecture hors du commun, a été le village olympique attitré des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) 2020. Il se prépare désormais à sa reconversion, prévue à l'automne prochain, en tant que résidence universitaire.

Impossible d'avoir pu y échapper: à l'aide d'une campagne publicitaire marquée, menée tambours battants durant des mois, les JOJ 2020, qui se sont déroulés du 9 au 22 janvier dernier, ne sont pas passés inaperçus. Si l'événement était disséminé aux quatre coins de la Suisse romande, notamment avec des compétitions aux Diablerets, à Leysin et à Villars, le véritable centre névralgique de ce rassemblement était bien Lausanne, qui mérite son surnom de «ville olympique». C'est là qu'est entré en scène le Vortex, bâtiment récemment inauguré, situé sur le campus de l'Université de Lausanne – la remise des clés s'est déroulée le 31 octobre dernier, après 29 mois de travaux – et avec pour caractéristique principale d'être entièrement circulaire. L'idée de sa construction germe en 2014, avec un lancement de projet par l'État au 14 août 2014; le complexe est en effet destiné dans un premier temps à accueillir le village olympique ainsi que les délégations des athlètes participant aux JOJ. Un concours d'architecture est lancé, et c'est le projet «Vortex», né de l'imagination de l'architecte zurichois Jean-Pierre Dürig, qui l'emporte. Dès lors, tout s'enchaîne, avec le lancement de l'avant-projet (première estimation des coûts, étude des règlements, premier dessin), la demande de permis de construire et l'ouverture du chantier le 2 mai 2017.

Le complexe a été équipé de 1'200 panneaux photovoltaïques

Le premier coup de pioche est donné le 15 mai de la même année. Le projet, mené de concert par l'État de Vaud et le pôle immobilier des Retraites Populaires, a été financé dans sa totalité par la Caisse de Pension de l'État de Vaud, pour un montant investi de 156 millions. Soulignons l'architecture de ce bâtiment: ce qui le rend hors du commun, c'est sa structure en forme de couronne circulaire, ponctuée d'une rampe d'une longueur totale de 2.8 km qui dessert chaque logement. Il a été également équipé de 1'200



panneaux photovoltaïques.

Un bâtiment multitâche

Durant son premier emploi, le Vortex a accueilli pas moins de 1'800 athlètes encadrés de toute leur équipe. Ce projet est pionnier: jamais l'intégralité des participant·e·s et de leurs accompagnant·e·s n'avaient été logé·e·s dans le même bâtiment de toute l'histoire des JO. Ce complexe n'a que quelques mois mais il est déjà promis à un grand avenir. Dans une seconde partie de sa vie, le bâtiment est destiné à devenir une résidence étudiante, afin de répondre à une demande toujours croissante de logements pour les étudiants de Lausanne, leur nombre augmentant à chaque rentrée universitaire. «Le Vortex est un véritable bol d'air pour soulager la pénurie de logements étudiants», souligne Cédric Rychen, responsable du Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) de l'Unil. «Non seulement le Vortex servira de résidence étudiante, mais il offrira également un accueil aux chercheur·euse·s venu·e·s du monde entier pour de courtes périodes», continue-t-il. Les résident·e·s de logements étudiants, gérés par la Fondation Maisons des Étudiants de Lausanne, en profiteront pour se rapprocher du campus, car il n'a jamais été construit de résidence étudiante plus proche: à proximité immédiate d'un des trois arrêts de métro du campus de l'Unil et à un arrêt de l'EPFL, son emplacement est plus qu'idéal. Dès le 1^{er} juillet, date de début des baux, le Vortex sera exploité par la

FMEL, qui louera les 941 chambres disponibles à quelque 1'000 étudiant·e·s.

«Un bol d'air pour soulager la pénurie de logements étudiants»

Mais ce n'est pas tout: le bâtiment a prévu une affectation de 2'400 m² dédiée à la vie culturelle et associative. Il y aura notamment un espace de vie enfantine, des commerces, ainsi qu'un restaurant et des ateliers. Dès la prochaine rentrée universitaire, soit en septembre 2020, les étudiant·e·s pourront prendre possession des locaux. Gageons qu'avec un tel programme, ce bâtiment n'a pas fini de faire parler de lui. •

Marine Fankhauser

Un an que ça marche

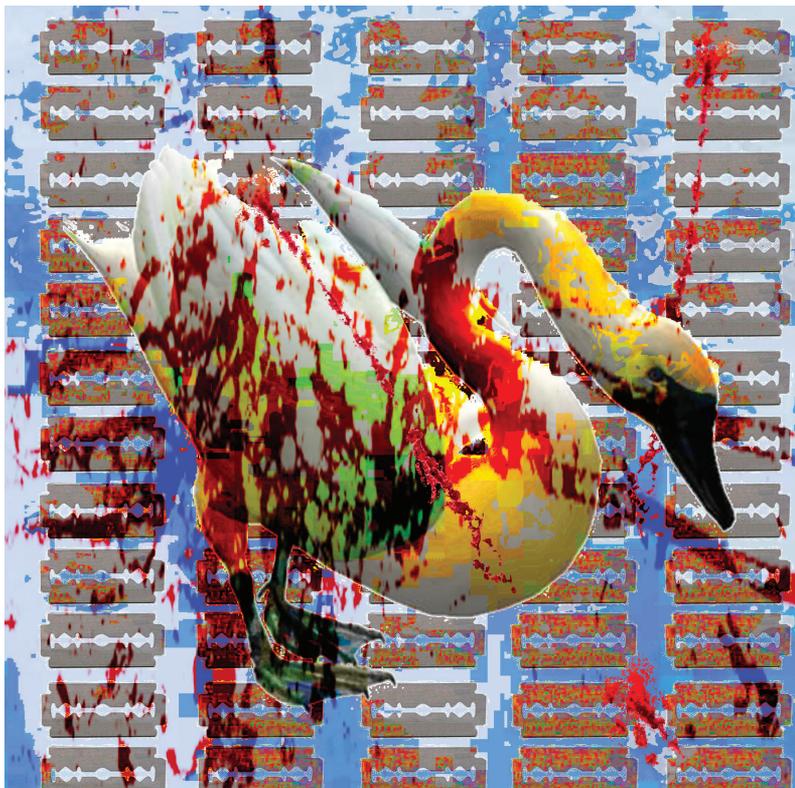
Les acheteur·euse·s se succèdent devant la Grange de Dorigny – hébergée sur le site de l'Université de Lausanne –, à l'endroit où Nathanaël vend les légumes produits par la Ferme de Rovéréaz (Lausanne). Son stand jouxte l'étal d'un boulanger de la région (Les Fournils d'Ailleurs, Perroy), lequel propose diverses sortes de pains artisanaux, dont certains conçus à partir de farine ancienne. En ce mardi 18 février, pour la reprise du marché après une brève pause hivernale, seule manque la fromagerie provenant du Sapalet (Rossinière), qui propose aussi des produits carnés. Cela fait bientôt un an que le trio vient hebdomadairement animer le marché de l'Unil. Créé par des membres de l'association estudiantine des Laboratoires des Modes de Vies Durables et Alternatifs (LaMoViDA), ce projet n'était cependant pas voué à un succès immédiat. En effet, l'association, qui tenait à ne proposer que des produits bios et locaux, courait le risque de perdre nombre de client·e·s à petit budget, à cause des prix plus élevés concernant les produits conçus dans des conditions durables. Les membres de LaMoViDA et les producteurs ont cependant intronisé un mécanisme pour pallier ceci, explique Nathanaël: «Nous avons pensé à des tarifs progressifs [le produit n'a pas une valeur fixe, les vendeurs en donnent une fourchette]. En plus des légumes normaux, nous proposons des légumes de second choix, moins chers, et le prix du pain est compris entre 11 et 16 francs.» L'association constate alors que la formule fonctionne. Ainsi, tout le monde s'y retrouve car, le site étant mis gratuitement à disposition par l'Université, les producteurs empochent tout le bénéfice. Le marché a de plus déjà ses fidèles client·e·s, et l'un de ses deux initiateurs (de LaMoViDA), Alberto de Sousa Costa, s'enthousiasme: «Durant la période hivernale, nous avons demandé aux producteurs de tenir le marché tant qu'ils restaient dans leurs frais, et ils sont revenus chaque semaine.» •

Killian Rigaux

La Galerie des Arts

Présentoir des productions en tous genres, cette page n'attend que vos œuvres: poèmes, photographies, dessins, nouvelles, courtes fictions. Vitrine exposant quelques échantillons reçus, retrouvez le reste des œuvres sur notre site Internet: www.lauditoire.ch.

Que vous soyez étudiant-e, professeur-e ou collaborateur-trice, toute participation est la bienvenue. Pour contribuer à la vie de cette nouvelle page, contactez-nous à l'adresse: auditoire@gmail.com



Création par Ani Gabrielyan

L'Oiseau-Boue

L'Oiseau-Boue ne pouvait voler. Ses pattes, voulues fines et délicates par la nature, s'enfonçaient systématiquement dans la tourbe rendue meuble par l'action des pluies, régulières en ce pays. Ce processus répété induisait un cumul de sédiments séchés, formant alors une couche solide autour de l'anatomie du volatile. Ainsi plâtré, le malheureux était condamné à une pesanteur subie. L'Oiseau-Boue souffrait de cette lourdeur et s'en plaignait un jour à sa voisine la Plume:

«Très Chère, je jalouse votre condition aérienne. Votre poids inexistant vous laisse goûter à une liberté dont je ne pourrai me délecter qu'une fois ma mort venue.»

La Plume, ayant écouté avec attention

cette doléance, prit un instant pour réfléchir. Non pas qu'elle jugeait que la plainte du pierrot ne nécessitât une réponse – après tout, lui avait-il mandé conseil? – mais parce qu'elle considérait la peine de ce dernier, légitime puisque ressentie.

«Cher Voisin, il est vrai que votre état est un obstacle à vous déplacer dans les airs et vous vous en désolerez. Néanmoins, pensez-vous que ma situation soit préférable à la vôtre? Et si oui, dans quelle mesure?»

L'Oiseau-Boue pencha légèrement sa tête gracile et interrogea la Plume de ses yeux. Elle poursuivit:

«Imaginez par exemple qu'Eole daigne à l'instant faire une démonstration de son potentiel. Vous seriez alors à l'abri, et moi, emportée.»

L'allocutaire de la sage Plume, emprunté par ce raisonnement, voulut prendre un instant pour réfléchir. Son recueillement se prolongea et perdura tant et si bien que les cycles des éléments firent leur travail: ils finirent par emprisonner complètement le corps du méditant. L'Oiseau-Boue était maintenant muré dans un cocon.

Quelques temps passèrent et les pluies cédèrent la place aux incendies, consumant l'entièreté de ce qui pouvait vivre, pousser, ou respirer dans le pays. Tout sauf l'Oiseau-Boue, que la coquille avait immunisé contre le déchaînement du feu. Sa carapace de crépi, affaiblie par la combustion, se défit alors, délivrant notre ami de sa cellule. Surpris et encore engourdi par son long sommeil, il ne vit qu'un

monde inerte, dépouillé de ce qu'il avait connu. Après un court temps d'hébètement, il réalisa que son corps avait changé: en effet, un dense plumage chatoyant enveloppait ce qui avait été un duvet emmuré dans une autre vie. L'Oiseau déploya alors ses ailes et disparut vers ce qui lui semblait être un rêve autrefois caressé, attristé par ces visions de désolation mais confiant de ce qu'il devait certainement exister par-delà. Dans ce pays, il se raconte que c'est en hommage à cet espoir que les plumes recouvrent les oiseaux au point de leur permettre de quitter terre. •

Anaïs Reichard

Inaltérables

La cause obscure de l'étincelle
Ne peut pas être accidentelle
Mais qu'importe car les criminels
Ne nous savaient pas immortels
La saveur de leur hydromel
A quelque chose de sensuel
J'ai mélangé aux chanterelles
Leur arsenic industriel

Le second coup fut plus frontal
Parut à prime abord brutal
Mais leur attaque bien trop axiale
A nuit à leurs troupes colossales
Je t'ai sorti de l'arsenal
Tel un canon artisanal
Pour éjecter leur général
Lui offrant une croisière spatiale

La charge suivante vint donc du ciel
Visant notre glorieuse citadelle
J'avoue que des liens presque charnels
S'étaient tissés entre nous et elle
Nous avons dû être plus cruels
Face à une faute si solennelle
Avons déboîté leurs cervelles
Dans une liesse irrationnelle

Après de pareils récitals
Eut lieu un banquet triomphal
Je me suis joint aux danses tribales
Aperçus l'organe génital
De la muse la plus sculpturale
Qui me mit à l'horizontale
J'avais trouvé une autre rivale
Aux méthodes bien plus déloyales •

Karim Cencio

Une place en finale

RÉCIT • Après un tour de qualification pour les playoffs plus compliqué que les années précédentes, le club universitaire de volley de Lausanne (LUC) s'apprête à entrer en phase finale et joue en parallèle la demi-finale de la Coupe de Suisse, que nous avons suivie.

Deux tambours, un rouge et un blanc, concurrencent les claps produits par des accordéons de papier jaune, agités par des supporters alémaniques, dans la salle de Dorigny en ce dimanche 23 février. Les volleyeurs du club universitaire de Lausanne (LUC) s'apprêtent à jouer leur second match du week-end, moins de vingt-quatre heures après le précédent, contre les Soleurois du TV Schönenwerd. L'enjeu est une place en finale de la Coupe de Suisse. Les supporter-trice-s alémaniques ont d'ailleurs fait le déplacement en nombre pour soutenir les leurs.



Les universitaires exultent après avoir transformé la balle de match.

Sortir d'une série noire

Sur le papier, le club soleurois, qui a fini en deuxième place des qualifications pour les playoffs (le LUC a fini cinquième), est largement favori; avant le début du week-end, les Lausannois comptaient un bilan de quatre défaites en cinq matches: deux défaites contre Chênois Genève Volley (en qualifications (8.02) et en premier match de playoffs (15.02)), une contre Lindaren Volley Amriswil (25.01) et une autre lors de l'opposition à Lindaren Volley Luzern (1.02), pour seulement une victoire 3-0 contre le TSV Jona le 2 février, lors des quarts de finale de la coupe.

«Nous avons tout de même un titre de champion de Suisse à défendre»

Le président du LUC, Pierre-André Leuenberger relativise: «Notre équipe a dû retrouver un nouvel équilibre après que l'un de nos meilleurs joueurs, Jonas Kvalen, est parti cet été pour évoluer dans le championnat belge, mais nous avons tout de même un titre de champion de Suisse à défendre.» D'autant plus que la victoire à domicile de la veille (22.02) lors du deuxième match de playoffs contre Chênois Genève Volley signe peut-être la sortie de la spirale négative dans laquelle était entré le LUC.

Une attitude positive

Lors de l'échauffement, les joueurs lausannois paraissent emplis de confiance suite à leur récent succès. Sûrs d'eux, ils livrent deux solides premiers sets (25-17/25-15), au cours desquels ils ne laissent aucune chance à leurs adversaires. Les Soleurois n'arrivent pas à trouver la faille, tout comme leur entraîneur, lequel essaie plusieurs changements et invoque, durant les temps morts, des schémas qui restent vains. Le sept de base du club universitaire est inchangé, mais la formule semble marcher. Un changement d'atmosphère se ressent alors lors de la pause entre le deuxième et le troisième set. Du côté lausannois l'ambiance est décontractée, les joueurs paraissent moins concernés, à cause du manque d'opposition adverse. Par contraste, le calme règne sur le banc alémanique, où les joueurs semblent touchés dans leur orgueil. Cette différence d'attitude prend forme sur le terrain peu après le début du troisième set: menant tout d'abord, les joueurs universitaires assistent à la remontée de leurs adversaires; ils sont soudain impuissants et peinent au service. Les supporters soleurois font alors davantage entendre leurs voix et les joueurs de Volley Schönenwerd s'envolent dans cette manche. Alors que son équipe est à six points de ses adversaires, l'entraîneur du LUC, Massimiliano Giaccardi, essaie deux changements, qui n'empêchent pas les Soleurois de remporter le set 19-25. Rappelés à l'ordre, les Lausannois montrent une tout

autre figure dans le quatrième set, à l'image de leur capitaine Adrien Prével, qui entraîne ses joueurs dans sa rage de vaincre.

Le capitaine Adrien Prével entraîne ses joueurs dans sa rage de vaincre

Les volleyeurs de Schönenwerd n'ont à nouveau plus leur mot à dire et il suffit d'une balle de match aux universitaires pour aller s'imposer sur un score final de 25-17/25-15/19-25/25-17. Les Lausannois s'en iront ainsi tenter de ravir la Coupe de Suisse le samedi 28 mars contre le TV Lindaren Luzern à la halle St-Léonard, à Fribourg. Ce futur match s'annonce serré, le LUC ayant vaincu ce club trois sets à deux en début de saison (24.11), puis perdu le premier février sur un score de 20-25/24-26/26-28. •

Killian Rigaux

Echos du LUC

Cette rubrique accueille les résultats sportifs des équipes du Lausanne Université Club (LUC).

Badminton

Grâce à sa victoire en interclubs du 14 février, l'équipe de 3^e ligue LUC IV se maintient en tête de classement et peut espérer une promotion. De son côté, LUC I, l'équipe du club évoluant en première ligue et classée juste au-dessus de la barre de relégation va au devant de deux rencontres compliquées contre les leaders du groupe: elle affrontera l'équipe en tête, Union Tafers-Fribourg 2, le 6 mars à Malley.

Basketball

En lutte pour éviter la relégation, l'équipe masculine LUC I, évoluant en 2^e ligue, s'est inclinée de justesse (64 - 68) contre Renens II, qui la talonne au classement. Elle jouera un autre match crucial le lundi 9 mars à Epalinges, une équipe aussi sous la menace d'une relégation. Après une brève pause hivernale, l'équipe féminine de 2^e ligue s'apprête à entamer le second tour du championnat. En milieu de classement et en comptant deux matchs de retard, l'équipe masculine de 3^e ligue peut encore espérer convoiter les premières places de son groupe.

Floorball

Le week-end du 15 au 16 février signait l'avant-dernière journée du championnat, avant le début des playoffs. Encore en course pour participer au tour de promotion, les joueurs du LUC II ont successivement arraché un match nul et une victoire contre leurs deux poursuivants directs. A Moutier, l'équipe féminine a facilement pris le dessus sur ses opposantes pour les vaincre 6-1. Malgré un succès (10-5) à Fribourg contre le SC Laupen, la première équipe masculine LUC I n'a pas réussi à accrocher une place en playoffs. L'équipe M21 s'est elle qualifiée pour le tour de playoffs; elle disputera, tout comme l'équipe M16, le match retour le 14 mars à Dorigny. •

Killian Rigaux

Festival haut en réflexion

Du 6 au 15 mars 2020, le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH) s'étendra sur plus de 65 lieux en Suisse romande, et principalement Genève, pour sa 18^e édition. S'y trouveront plus de 250 cinéastes et personnalités venu-e-s de part et d'autre du monde pour défendre un but commun: la défense des valeurs humaines. Vous y trouverez des projections, des débats et des actions militantes, de quoi en intéresser plus d'un-e!

Le Festival du film et forum international sur les droits humains – Genève – du 06.03.2020 au 15.03.2020

Rencontres 7^e art

Arrête ton cinéma, diront ceux qui entendent pour la première fois qu'il existe un festival de films à Lausanne; les Rencontres 7^e art. Plus d'une quarantaine de projections sont prévues. Ce à quoi s'ajoutent de nombreuses *masterclass* avec des professionnel-le-s: réalisateur-trice-s et comédien-ne-s vous attendent. Construit autour de la thématique de l'amour, cet événement propose les premières oeillades et les beaux drames de l'histoire du cinéma. Le festival rendra aussi hommage au célèbre acteur américain Marlon Brando. Que de raisons d'y aller!

Rencontres 7^e art – Lausanne – du 4 ou 8 mars 2020.

Et aussi...

Du 24 Janvier au 24 mai 2020 – Exposition – Le Canada et l'impressionnisme – Fondation Hermitage

Du 29 Janvier au 03 mai 2020 – Exposition – René Burri, l'exposition du regard – Musée de l'Élysée

Du 14 février au 10 mai 2020 – Exposition – Paul Éluard, Gérald Cramer, Joan Miró | A toute épreuve – Fondation Jan Michalski

Du 14 février au 24 mai 2020 – Exposition – A fleur de peau, Vienne 1900, de Klimt à Schiele et Kokoschka – Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne

Le 29 février – Théâtre – Ceux qui m'aiment – Théâtre de Vidy

Les 4 et 5 mars 2020 – Théâtre – Le Misanthrope – Le Théâtre du Reflet

Le 10 mars 2020 – Théâtre – Lecture d'Anne-Frédérique RoCHAT – La Grange de Dorigny

Du 10 au 22 mars 2020 – Théâtre – Les Bras m'en tombent! – Pulloff Théâtre Lausanne

Le 13 mars 2020 – Musique – Strauss & Dukas, Orchestre de la Suisse Romande – Métropole Lausanne

Le 13 mars 2020 – Musique – Vêpres de Rachmaninov – Cathédrale de Lausanne

Du 19 mars au 5 avril – Théâtre – Société en chantier de Stefan Kaegi, Rimini Protokoll – Théâtre de Vidy

On ira tous Hopperadis

Avis à tous les amateur-trice-s de peinture, Edward Hopper est exposé en Suisse jusqu'au 17 mai 2020! La fondation Beyeler accueille un des plus célèbres peintres américains du XX^e siècle. Dans ses chefs-d'œuvre, l'attente y est magnifiée, les paysages sublimes et la solitude atténuée. La douceur se dégageant de ses tableaux renverse tout un chacun, tant ses couleurs pastel sont harmonieuses.



Fondation Beyeler – Bâle – du 26 janvier au 17 mai.

Un noble citoyen, ce Nobel

«We can't be only scientists, we must be also citizens»; ces paroles clôturent la fin de la bande d'annonce du prochain film sur le noble chimiste suisse. Jacques Dubochet, récompensé du prix Nobel en 2017 pour sa découverte de la cryomicroscopie électronique, est prochainement la star d'un film documentaire qui lui est dédié: *Citoyen Nobel*. Devenu le héros de Dorigny, il dévoile sa vie. L'on y entendra son franc parler, encore teinté d'un accent devenu rare, qu'il use dans l'espoir de changer un peu le monde. Un chimiste, mais aussi un humaniste, voilà ce qu'il est.

Citoyen Nobel – dans tous les cinémas – à partir du 4 mars 2020.

Jacques Bonnaffé

A l'occasion de l'Exposition «Paul Éluard, Gérald Cramer, Joan Miró | À toute épreuve», la Fondation Michalski invite le comédien Jacques Bonnaffé à lire des poèmes d'Eluard en public. Intervenant quotidiennement sur France Culture afin de faire entendre aux auditeur-trice-s de magnifiques poèmes de la langue française, il prête sa voix et incarne une part mystérieuse de l'écriture poétique. Au lieu de l'entendre à la radio, il serait préférable d'aller l'écouter!

Lecture publique des poèmes d'Eluard – à la Fondation Michalski – le 29 mars 2020.

La fin de la littérature

ÉDUCATION • Dans toute demeure siègent des ouvrages, plus ou moins usés, abandonnés sur les rayons d'une bibliothèque et habités de poussiéreux souvenirs des bancs d'école. Lus frénétiquement, ils perdent tout intérêt une fois l'examen passé. La littérature n'a-t-elle de sens que par l'enseignement et, si cela est le cas, à quoi bon l'enseigner?

Qu'est-ce que la littérature? Que la question est compliquée et déjà tant, voire trop, ressassée. L'évocation du terme engendre un défilé d'autres notions: lecture et écriture, histoire et présent, esthétique et morale. Investie d'une noblesse étrange, à la fois incontestable et mouvante, la littérature semble être une catégorie abstraite, dont la définition s'adapte à l'échelle d'analyse. Elle s'avère systématiquement liée à une époque, un lieu et un rang social. La Grèce antique n'envisageait pas la littérature de la même manière que cette dernière peut l'être aujourd'hui – qui croit encore que l'écrivain·e reçoit son inspiration des muses? Les institutions allemandes, par exemple, enseignent pléthore d'auteur·trice·s que la France ignore dans ses enseignements, et vice versa, alors que les deux nations partagent une partie de leurs frontières. Que l'écart doit être grand avec l'Inde! Bref, il y a tant de données à considérer, qu'il est malaisé de définir clairement la littérature. Comment peut-on alors l'enseigner?

Processus historique

Avant de répondre à la question, portons un regard sur l'histoire, afin d'enrichir la réflexion. Le début de l'enseignement de la littérature en France est généralement situé vers le XIII^e siècle, fondation des premières universités. L'éducation était une affaire religieuse. Les enseignements liés à la littérature, nommés «cours de rhétorique», servaient alors de préambule à la classe de «philosophie», qui, à son tour, introduisait aux sciences et se présentaient comme une propédeutique aux trois principales facultés: droit, médecine et théologie. Plus tard, les jésuites assurèrent l'éducation en France. Ceux-ci établirent un cursus intitulé *Ratio Studiorum*. Tout était dispensé en latin et trois exercices rythmaient le quotidien. La *Lectio*: les élèves lisaient et commentaient des écrits religieux ou latins, toujours soigneusement sélectionnés par les professeurs; la *Praelectio*: les élèves expliquaient les textes en dissertant à leur sujet; et, les *Disputationes*, les élèves se confrontaient les uns aux autres lors de joutes

rhétoriques. En même temps, les jansénistes, autre école religieuse, se distinguaient en utilisant le français, sans pour autant égaler la notoriété des jésuites. Quoi qu'il en soit, seule l'aristocratie accédait aux collèges. Ces établissements permettaient à de jeunes hommes, appelés à s'inscrire



Berthe Morisot, *La lecture*, 1873

dans la vie publique, d'apprendre à exceller. En 1762, lorsque les jésuites furent chassés, bannis par Louis XV, l'Etat mit en place l'actuelle agrégation qui autorise une personne à enseigner, une fois l'examen réussi. Au XVIII^e, l'enseignement de la littérature était toujours dispensé par le biais de la rhétorique.

La littérature était considérée comme un moyen et non une fin

Les élèves lisaient de grands auteurs dans l'espoir de s'imprégner, cette fois, du «génie français» et de développer une habileté oratoire de haut rang, propre au siècle de Louis XIV. Lire les classiques, antiques et modernes, servaient une cause: la littérature était donc considérée comme un moyen et non une fin. En 1871, après quelques mois de guerre, la France perdait face à l'Allemagne de Guillaume 1^{er} et de Bismarck. La suprématie militaire et technologique

allemande éveilla de forts ressentiments dans l'Hexagone. C'est pourquoi en 1881, la France accepta la loi Jules Ferry déclarant l'école gratuite, obligatoire pour tous·toutes et laïque. La littérature devint alors un médium pour instruire cette population, précédemment oubliée. Cela marqua le

Aujourd'hui, la crise

Ce panorama historique souligne à quel point la littérature n'a jamais été enseignée pour elle-même, mais uniquement comme un moyen d'atteindre une plus grande «ambition». Cela expliquerait que personne ne parle plus de Bossuet. En effet, qui connaît encore, hormis quelques amateur·trice·s de prouesses rhétoriques, ce légendaire orateur du XVII^e siècle? Son art se mit au service de la monarchie absolue française. Une fois celle-ci supplantée par la démocratie, ses élans se teintèrent d'une couleur désuète. Il en est de même pour l'écrivain Fénelon, plus oublié encore. Aujourd'hui, de nombreux écrivain·e·s et professeur·e·s contemporain·e·s parlent d'une crise de la littérature; plus personne n'en lit. A cela s'ajoute le fait que la littérature est maintenant devenue la rivale des sciences, perdant chaque jour un peu plus de terrain dans les programmes d'éducation publique. Une crise et un désintérêt rongent la littérature.

«La littérature, c'est ce qui s'enseigne, un point c'est tout»

Tzvetan Todorov, dans *La Littérature en péril*, dénonce l'excès de théorie qui mine l'enseignement. Un texte ne peut plus être abordé sans qu'il soit nécessaire de mobiliser pléthore d'outils théoriques; n'est-ce pas une focalisation zéro, et cela, du discours indirect libre? Après le passage du structuralisme, le texte fut perpétuellement renvoyé à lui-même, comme si la seule donnée intéressante était théorique. L'approche néglige néanmoins la majeure partie émotive et morale que recèlent les textes et qui, tout le monde l'a vérifié, ne se donne pas sans effort. En 1969, Roland Barthes, écrivait: «La littérature, c'est ce qui s'enseigne, un point c'est tout.» Prenons alors garde à bien choisir ce que l'on souhaite enseigner. •

Illégale mais légitime?

POLITIQUE • La désobéissance civile est un mouvement très actuel, les exemples les plus évidents étant les gilets jaunes et Extinction Rebellion. Mais ces groupes divisent, puisqu'ils utilisent des solutions illégales pour se faire entendre.

La désobéissance civile est un mouvement contestataire illégal et pacifique, ayant pour but de dénoncer l'illégitimité d'un pouvoir ou de ses actions. Les grands noms de ce mouvement ne sont autres que Gandhi, Martin Luther King ou encore Nelson Mandela. Il est utilisé lorsque la voie légale semble inefficace, notamment lorsqu'elle ne donne pas assez de pouvoir au peuple ou qu'elle est trop lente.

La société apporte son lot de règles

John Locke, philosophe anglais du XVII^e siècle et père du libéralisme, a entre autres théorisé les notions du contrat social et de l'état de nature.

Ce dernier correspond, d'après lui, à l'état dans lequel se comporteraient les humains s'ils ne s'étaient pas réunis pour faire société. En effet, la société apporte son lot de règles et de contraintes explicites comme implicites que tout individu se doit de respecter. La plupart des personnes acceptent ainsi de donner de leur temps et de leur énergie dans un emploi pour contribuer au bien collectif. En échange, la société leur assure en retour confort et, surtout, sécurité, par le biais de salaires, d'aides sociales ou encore de l'armée. C'est ce que Locke nomme le contrat social, aussi théorisé par Rousseau: on accepte d'être contraint à suivre des règles pour bénéficier des avantages à vivre en société.

La désobéissance verte

Dans une lettre ouverte signée par plus de 200 professeur·e·s universitaires suisses dont beaucoup travaillent à l'Unil, en soutien au groupe écologique de désobéissance civile Extinction Rebellion, il est écrit: «Lorsqu'un gouvernement renonce sciemment à sa responsabilité de protéger ses citoyens, il a échoué dans son rôle essentiel. Le contrat social a donc été brisé et il est dès lors fondé de se rebeller pour défendre la vie, notre vie.» C'est ainsi que le groupe Extinction Rebellion justifie ses actions, en faisant une distinction entre la légalité (juridique) et la légitimité (morale). Dans le cas récent de mobilisation de la banque Crédit Suisse par le groupe Lausanne Action Climat, cette distinction constitue le cœur de

l'acte. Les membres ont réalisé une action illégale pour dénoncer les actions considérées comme immorales de la banque, qui investit des milliards dans les énergies fossiles et participe donc grandement au réchauffement climatique.

Les enjeux moraux peuvent-ils justifier l'illégalité?

Ainsi, une grande question divise: les enjeux moraux peuvent-ils justifier l'illégalité? Le juge de cette affaire estime en tout cas que oui, puisqu'il a acquitté les manifestants. •

Sacha Schlumpf

C'est surréaliste!

ÉCRITURE • L'imagination est une qualité de l'enfance, qui persiste chez quelques êtres, souvent nommés «artistes» et dont l'esprit semble en décalage avec la vie réelle. Et si, avec une plume et du papier, l'on pouvait la retrouver?

Qui osera prétendre n'avoir jamais cédé à l'écriture automatique? Imaginez, le temps manque et une obligation menace. Il faut dès lors se hâter; écrire ce que l'on doit, sans tenir compte des coquetteries et ornements qui nous plaisent tant. La plume trace ses mots, entraînée dans un élan continu. Le résultat surprend parfois et l'on se dit alors: «C'est surréaliste!». Dans *Manifeste du surréalisme* (1924), André Breton (1896-1966), chef du mouvement artistique susnommé, invite le lecteur à expérimenter l'automatisme: «Ecrivez vite sans sujet préconçu, assez vite pour ne pas retenir et ne pas être tenté de vous relire.» La pensée se libère alors de tout jugement. Pressée, elle accepte les associations incongrues et intimes, qui offrent par ailleurs de belles figures de style. André Breton inaugure ainsi cette technique d'écriture précipitée. Loin d'être astreint par une cause extérieure, il se soumet à une telle

contrainte afin d'explorer la part opprimée de son esprit. L'innovation s'exhale ainsi de la psyché.

Au-delà des formes

Comme l'explique Jean-Pierre Bertrand, sociologue de la littérature à l'université de Liège, dans son livre *Invention en littérature* (2015), bien que considérée comme une «invention», l'écriture automatique n'égale pas l'apparition du vers libre et de la prose poétique, qui, en plus de soulever des débats tumultueux au sein des cercles littéraires du XIX^e siècle, furent formellement innovants. Dans le cas de l'automatisme, c'est davantage le contenu qui change, devenu plus onirique. La technique quant à elle ne se limite pas à une forme particulière et éveille une certaine animosité chez les contemporains, attachés à une esthétique travaillée et tenue. Prose ou vers, peu importe tant que l'inconscient s'exprime. Elle fut ainsi très tôt rejetée comme une pratique

désincarnée propre à une élite désabusée.

Redonner une voix à l'imagination, qui s'est vue mettre les fers

L'ambition artistique s'avérait pourtant autre, car Breton et ses compagnons souhaitèrent redonner une voix à l'imagination, qui, principale victime du despotisme de la raison, s'est vue mettre les fers: «Cette imagination qui n'admettait pas de bornes, on ne lui permet plus de s'exercer que selon les lois d'une utilité arbitraire [...]» Breton entretenait alors une haine viscérale contre le roman, en particulier réaliste, qu'il accuse d'être un genre oppressif, car chaque événement s'inscrit dans un univers préconçu, où tout s'enchaîne raisonnablement. Il manque le plus fondamental: la surprise. Les réalistes, écrivain·e·s



de romans documentés, stérilisent leur imagination avec un excès d'observation, il en découle des textes bâtis de lieux communs. Ecrire vite est ainsi, d'après Breton, une manière de libérer le potentiel créatif, quitte à passer pour fous, car: «Ce n'est pas la crainte de la folie qui nous forcera à laisser en berne le drapeau de l'imagination». •

Maxime Hoffmann

La révolution Frida Kahlo

Frida Kahlo transmet magnifiquement son riche monde intérieur grâce à ses peintures hautes en couleurs. L'équilibre entre la dureté de sa réalité et sa sensibilité à la beauté résonne en tout un chacun.

Fille de deux révolutions, mexicaine et russe, mais aussi de la Première Guerre mondiale, Magdalena Carmen Frida Kahlo incarne elle-même une révolution. Ses tableaux, sa vie agitée et son caractère bien trempé intriguent, voire fascinent, bon nombre de romancier·ère·s et d'historien·ne·s de l'art. Bien que fille d'un photographe, dans sa jeunesse, Frida ne peint pas encore, car elle est plongée dans les eaux tumultueuses de la vie. Mais l'élan vital de son euphorie adolescente s'interrompt violemment quand survient un accident. Son bus est alors percuté, son bassin transpercé et, elle, immobilisée. Elle est comme un oiseau qui désire s'envoler, mais qui ne le peut pas, clouée au sol, enchaînée à son lit. Physiquement brisée, la seule position supportable est horizontale. Mais Frida – *Friede*, la paix en allemand – est sauvée par sa force de caractère, déjà pressentie par son père lorsqu'il a justifié son prénom. Selon lui, bien plus que synonyme d'une tranquillité, la paix consiste en une capacité de concentration et un refuge pour une vitalité.



Frida Kahlo, *Les Deux Fridas*, 1939

La peinture salvatrice

Ainsi se déploient, du fond de ses eaux mentales, les ailes de son inspiration. La peinture la sauve d'une terrible noyade dans l'ennui et les souffrances liées à sa convalescence. Grâce à un miroir – bourreau de ses jours et de ses nuits – installé au-dessus de son lit, elle apprivoise et apprend à aimer son reflet jusqu'à le

magnifier dans de nombreux autoportraits comme le célèbre *La Colonne Brisée* (1944). Loin du narcissisme, se représenter est pour elle une nécessité, car elle considère son reflet comme un garde-fou: «Je ne peins jamais de rêves ou de cauchemars. Je peins ma propre réalité.»

Ses épais sourcils noirs se rejoignant telles des ailes d'oiseau

Néanmoins, la peinture de Frida Kahlo résonne en nous, puisque la mise en abyme de sa douleur revêt un caractère universel; chacun·e retrouve une partie de son âme dans le monde intérieur torturé de l'artiste.

«Un ruban autour d'une bombe»

Représentée en double dans *Les Deux Fridas* (1939), elle semble embrasser tous les extrêmes, à l'image de ses épais sourcils noirs se rejoignant tels des ailes d'oiseau, véritables symboles du visage de Frida et surtout de sa liberté. Solitaire et introvertie lorsqu'elle peint, elle envoûte son entourage grâce à son aura solaire lors des multiples soirées dont elle raffole. Libérée du poids des conventions sociales, elle s'affirme non-binaire et séduit autant les hommes que les femmes. Ses pairs masculins d'ailleurs l'appelleront «camarade» et l'estimeront à sa juste valeur; Picasso dira même à Diego Rivera, époux de Frida, que «ni Derain, ni moi, ni toi ne sommes capables de peindre une tête comme celle de Frida Kahlo». Cette dichotomie se retrouve inévitablement dans ses tableaux; même s'ils sont souvent sanguinolents comme *Le Suicide de Dorothy Hale* (1938) ou *Quelques petites piqûres* (1935), qui représente un féminicide. La peinture de Frida Kahlo est un tourbillon de couleurs et d'émotions qui figure, avec poésie, la dure réalité de la vie. •

Carmen Lonfat

Au fil des œuvres: Courage

N'en faut-il pas, du courage? Les jours s'enchaînent et le temps échappe vite aux tentatives. Equilibre entre lâcheté et témérité, la frontière est trop rapidement franchie et l'harmonie vitale rompue.

Le courage est une vertu nécessaire face à l'existence, tout en étant une valeur guerrière. En Grèce antique, Thucydide et Platon exploraient déjà cette notion. Dans le *Lachès*, Platon constate une évolution sociale: la démocratie athénienne modifie les combats, devenus plus tactiques que les simples confrontations terrestres. La mer est une nouvelle arène et les batailles navales exigent de la stratégie. Le philosophe distingue alors deux types de courage: comme une force de l'âme ou comme une forme de connaissance. Plus tard, Aristote, dans l'*Ethique à Nicomaque*, développe une théorie de l'équilibre, où le courage se situe entre la lâcheté et la témérité. L'être humain vacille ainsi entre deux pôles, jusqu'à atteindre un «juste milieu». Comme dans toute philosophie antique, atteindre ce stade exige de la pratique. Ce sont les choix d'une vie qui feront le caractère; face aux dangers, agir courageusement rend courageux·euse. Chaque personne regarde alors son prochain comme téméraire ou lâche, en fonction de ce qu'il·elle imagine être l'idéal. C'est pourquoi Aristote écrit: «L'homme courageux paraît téméraire, comparé au lâche.» Ce type de jugement trouve, au Moyen Âge, son expression la plus juste dans le cas de Lancelot du Lac. Ce dernier entreprend de sauver Guenièvre, dont il est épris et qui a été enlevée par Méléagant.



Eugène Delacroix, *La liberté guidant le peuple*, 1830

Pour cela, il doit se rendre dans un monde merveilleux et accepter de s'asseoir sur une charrette, ce qui le rabaisse au rang de hors-la-loi: «Tout criminel pris sur le fait était placé sur la charrette et traîné par toutes les rues.» Est-ce de la témérité ou du courage – la réponse est un miroir? Lorsque plusieurs âmes se réunissent, le courage se multiplie et

les Révolutions le montrent. Les sentiments des citoyen·ne·s, agrégés, peuvent renverser des régimes injustes. *La Liberté guidant le peuple* (1830) du peintre Eugène Delacroix symbolise l'essence de la nouvelle République française; la liberté, l'égalité et la fraternité – les valeurs démocratiques advenues grâce à l'investissement courageux du peuple. Aujourd'hui encore, il défend, vaillamment, dans la rue, ses droits face à la croissance des inégalités. D'autres ont aussi approché, voire franchi, la frontière avec la témérité. La technologie permettant de transporter un appareil photo, léger et compact, les artistes journalistes couvrent des conflits aux quatre coins du globe.



Kevin Carter, *La fillette et le vautour*, 1993

Courageux·euses, il·elle·s sont au cœur des guerres, risquant leur vie. Gerda Taro fut la première femme à trouver la mort sur le front de la guerre civile d'Espagne en 1937; elle était âgée seulement de 26 ans. Son compagnon Robert Capa, lui aussi photojournaliste, perdit la vie, durant la guerre d'Indochine en 1954, en marchant sur une mine. Finalement, le photoreporter Kevin Carter s'approcha plutôt, selon certaines critiques, de la frontière avec la lâcheté. Son célèbre cliché *La fillette et le vautour*, récompensé par le prix *Pulitzer* en 1994, le plaça comme assassin de la maigre fille soudanaise. L'enfant survécut, mais le photographe, déjà fragilisé par les atrocités, finit par se suicider, découragé. La frontière avec la témérité ou la lâcheté étant floue, le courage mène parfois à sa propre perte, même si l'attention première était noble. •

Maxime Hoffmann
et Carmen Lonfat

Les trois conseils de...

Chaque mois, un membre de l'Université de Lausanne ou de l'EPFL vous fait découvrir trois objets culturels de son choix.

JONAS GUYOT - COORDINATEUR ET PROGRAMMATEUR DU FESTIVAL FÉCULE.



Jonas Guyot

UN FILM *Pride*

Ce film de Matthew Warchus retrace le soutien apporté par un petit groupe socialiste LGBT aux mineurs britanniques lors de la grève de 1984-1985. Cette comédie anglaise, inspirée de faits réels, démontre que la convergence des luttes des minorités est possible, même pour deux mondes qu'à priori tout oppose. Suite à ce soutien, le syndicat des mineurs gallois n'hésitera pas à participer l'année suivante à la Gay Pride de Londres. En plus d'être drôle, je trouve ce film très inspirant car il montre que l'on peut déconstruire ses préjugés sans pour autant renier sa propre identité.

UN LIVRE *Dans la forêt*

Si l'effondrement est une thématique abondamment traitée, Jean Hegland s'en est déjà emparée en 1996 et elle a écrit selon moi l'un des plus beaux romans du XX^e siècle. La femme est omniprésente à travers les deux héroïnes, deux sœurs qui apprennent petit à petit l'abandon d'une vie matérielle, d'abord par la force des choses puis volontairement. Ce dépouillement donne lieu à des «scènes» inoubliables comme lorsqu'Eva s'obstine à danser malgré le silence, la musique ayant disparu en même temps que l'électricité ou lorsque que Nell relit invariablement la même encyclopédie, photographie d'une civilisation sur le déclin. Le seul livre que je voudrais porter sur moi à la fin du monde!

UN ALBUM *Cure*

L'artiste Eddy de Pretto a été un choc musical en même temps qu'une petite bombe sociétale, même s'il s'en défend. En déconstruisant une fois de plus les préjugés, le monde découvrirait que l'on peut être homosexuel, féministe, révolutionnaire du genre et pourfendeur de la virilité toxique tout en vivant en banlieue, lieu souvent perçu comme le domaine des petits machos. Cet artiste s'est donc attelé à créer des ponts, apportant notamment un souffle nouveau à la chanson française en y joignant le rap. A découvrir de toute urgence, si ce n'est pas déjà fait!

A la rencontre de...

Donna Zed

MUSIQUE • L'auditoire vous emmène à la rencontre d'artistes de la région et vous fait découvrir des projets culturels créatifs et innovants. Ce mois-ci, nous avons rencontré Donna Zed, mannequin et musicienne.

Peux-tu te présenter? Comment es-tu arrivée à la musique?

Je m'appelle Donna Zed, lausannoise depuis toujours, dans la musique depuis que j'arrive à m'en rappeler. Lorsque j'ai eu 7 ans, on m'a inscrite au Conservatoire de Lausanne dans la chorale ainsi qu'en piano classique, que j'ai bien évidemment continué jusqu'à aujourd'hui malgré le changement de style. Le projet Donna Zed a maintenant environ trois ans et le groupe ne fait que grandir.

Comment caractériserais-tu ton style musical? Quelles sont tes principales influences?

Je dirais un mélange de pop-alternative-indie-soul-jazzy avec une touche de R&B! C'est le regroupement des principaux styles musicaux qui m'ont le plus marquée. J'écoute littéralement de tout et les différences entre les styles musicaux, ainsi que les particularités de chaque artiste, morceau ou groupe m'inspire.

Comment te positionnes-tu en tant qu'artiste, notamment de la scène lausannoise? As-tu

l'impression qu'il est difficile de démarrer une carrière artistique en Suisse romande?

C'est encore trop tôt pour que je me fasse un avis là-dessus, plus particulièrement parce que je ne peux pas comparer avec une autre ville ayant toujours été à Lausanne et cela ne fait pas si longtemps que j'ai commencé le projet Donna Zed. On en rediscute d'ici quelques années!

Tu es mannequin mais aussi artiste musicale, comment concilies-tu tes deux passions/métiers?

La musique, et tout ce qui va avec, ainsi que le mannequinat peuvent être complémentaires. Ce qui me semble être le plus important, c'est une bonne organisation de temps, un sens des priorités selon les projets.

La musique et le mannequinat peuvent être complémentaires

Par exemple pendant la période des *fashion weeks* je freine un peu la musique pour faire place au



Abby Matthews

Y a-t-il une expérience sur scène qui t'a particulièrement marquée?

Je dirais que l'expérience en solo la plus marquante a été lors de la tournée que j'ai faite avec Steven Wilson, en première partie à Amsterdam. Je ne m'attendais pas à voir autant de gens devant moi, environ 5'000 personnes, seule sur une scène énorme. J'étais tellement pétrifiée mais à la fois énormément reconnaissante de l'opportunité de pouvoir échanger un moment sincère et intime avec autant de personnes. En groupe, c'était au vernissage du EP *Surrounding Me* aux Docks; après deux jours de résidence, ça nous a permis de nous souder encore plus et de faire découvrir au public les nouveaux morceaux sur lesquels on avait travaillé dur.

Quels sont tes futurs projets?

Collaborer avec de nouvelles personnes, enregistrer des nouveaux *singles*, tester de nouvelles choses et faire mûrir le projet! •

Propos recueillis par Mathilde de Aragao

Un cadavre d'histoires

Chien méchant
méchant



Pour vous amuser, *L'auditoire* a concocté ce que l'on dénomme un cadavre exquis. En répartissant sept catégories de l'histoire à sept personnes différentes, un fil conducteur s'est construit. Après ça, simple affaire: connecter les parties pour en former une histoire. On vous laisse apprécier le résultat.

Premier personnage

Un dentiste maladroit, habitué des extractions scabreuses dans les bars mal famés de New York, et son berger allemand, une bête cossue dont les rumeurs disaient qu'il avait dévoré un homme – ses dents toujours lustrées à la perfection par son maître-le-dentiste

Deuxième personnage

Hugo le vendeur de glace, un peu perdu, cherchant encore son chien qui s'était évadé pour la troisième fois cette semaine

Quoi?

Un drame guettait à la porte - là, et pourtant encore invisible. Qu'advient-il de son weekend? La solitude s'emparait de son être et l'empêchait de rêvasser

Comment?

Et ce fut en riant à toute force, jusqu'à ce qu'il atteigne le fond du fossé, qu'il perdit la vie face à ses compagnons en pleine incompréhension face à cette réaction qui ne correspondait en rien à l'idée qu'ils s'étaient faite de lui

Quand?

Il y a deux siècles et des poussières, alors que les lumières émanaient des bougies car les lampes à incandescence n'existaient pas encore

Où?

A l'Amphimax, assis à une table à l'arrière, dans le coin, à droite

Quoi?

Un drame guettait à la porte - là, et pourtant encore invisible. Qu'advient-il de son weekend? La solitude s'emparait de son être et l'empêchait de rêvasser

Pourquoi?

Pour comprendre la différence entre la ville et la campagne

Il y a deux siècles et des poussières, alors que les lumières émanaient des bougies, car les lampes à incandescence n'existaient pas encore, un dentiste maladroit, habitué des extractions scabreuses dans les bars mal famés de New York, et son berger allemand, une bête cossue dont les rumeurs disaient qu'il avait dévoré un homme – ses dents toujours lustrées à la perfection par son maître-le-dentiste – s'étaient rendus pour une conférence sur la dentition à l'Amphimax. Assis à une table à l'arrière, dans le coin, à droite, il sentait qu'un drame guettait à la porte - là, et pourtant encore invisible. Qu'advient-il de son weekend? La solitude s'emparait de son être et l'empêchait de rêvasser. Quand soudain surgit Hugo le vendeur de glace, un peu perdu, cherchant encore son chien qui s'était évadé pour la troisième fois cette semaine. Voyant le chien du dentiste au loin, il crut avoir retrouvé le sien. Alors qu'il s'apprêtait à le rejoindre, le chien prit ses pattes à son cou. Ainsi s'ensuivit une course-poursuite effrénée jusqu'au-delà du Centre sportif. Pensant pouvoir gagner la partie, Hugo s'arrêta alors qu'il franchissait le pont situé après la petite plage bordant le sentier menant à Vidy. S'appuyant de tout son poids contre la rambarde, en récupérant son souffle, il bascula dans l'abysse. En perdant pied, il aperçut son chien qui l'observait, allongé sur le sable ensoleillé, à côté des cygnes. Et ce fut en riant à toute force, jusqu'à ce qu'il atteigne le fond du fossé, qu'il perdit la vie face à ses compagnons en pleine incompréhension face à cette réaction qui ne correspondait en rien à l'idée qu'ils s'étaient faite de lui. Conjointement, c'était le fameux dentiste new yorkais qui avait perdu son berger allemand. Paniqué, il le chercha frénétiquement sur tout le campus, lorsqu'il entendit une cacophonie animale. Des bruits d'oiseaux et des aboiements se mélangeaient telle une symphonie. Il arriva sur les lieux, et vit les bêtes attroupées autour d'une forme. C'était le glacier! Apparemment, le pauvre homme avait passé sa vie à courir après son chien, jusqu'à sa mort. Phénomène étrange selon le dentiste... qu'est-ce qui avait pu provoquer un tel amour pour une simple bête? Il conclut qu'une telle mentalité, un tel dévouement, devait trouver ses racines dans un contexte qui lui était inconnu. Ainsi, touché par cette marque d'affection, il décida de s'installer à Dorigny, pour comprendre la différence entre la ville et la campagne.